

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2014

COMPTE RENDU DES DEBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des procès-verbaux du Conseil Municipal du 15 et 25 avril 2014.	M. le Maire	6

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2014-118	Décisions municipales prises par le maire par délégation du conseil municipal.	M. le Maire	7
2014-119	Règlement intérieur du conseil municipal.	M. le Maire	8
2014-120	Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Conseil de discipline de recours de la Région Bourgogne. Désignation d'un représentant.	M. le Maire	27
2014-121	Modification de la représentation du conseil municipal. S. I. E. E. N., Syndicat Intercommunal Energies Equipement Environnement Nièvre, commission de dérogation des secteurs scolaires.	M. le Maire	28
2014-122	Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective S. Y. M. O. Demande d'adhésion de la commune de Varennes-Vauzelles.	M. le Maire	29

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

2014-123	Produits irrécouvrables. Admission en non-valeur.	M. Suet	29
2014-124	Décision modificative N°4.	M. Suet	29
2014-125	Garantie d'emprunt. Société d'économie mixte d'aménagement de la Nièvre. Opération d'aménagement de la caserne Pittié. Prêt de 2 980 000€ passé auprès de la caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Taux de garantie de 80%.	M. Suet	30
2014-126	Dotations cantonales d'équipement. Année 2014. Affectation à différents projets.	M. Suet	33
2014-127	Groupement de commande pour l'achat et la livraison de fournitures administratives. Adhésion et adoption de la convention constitutive du groupement.	M. Suet	33
2014-128	A. S. P. T. T. Nevers Omnisport-section tennis. Projet d'extension des installations sportives situées Bd de l'Hôpital. Soutien de la ville de Nevers.	M. Manse	34
2014-129	Musée de la faïence Frédéric Blandin. Tarifs des visites libres et commentée. Gratuité pour les personnes handicapées et leurs accompagnants.	Mme Lorans	38

RESSOURCES HUMAINES

2014-130	Tableau des effectifs. Création d'emplois de policiers municipaux.	M. le Maire	38
2014-131	Tableau des effectifs. Création d'un emploi de collaborateur de cabinet.	M. le Maire	47
2014-132	Personnels vacataires. Compléments.	M. le Maire	47
2014-133	Parc d'activités économiques de Nevers Est et hôtel communautaire de Nevers Agglomération. Mise à disposition de services municipaux pour assurer diverses prestations d'entretien. Convention ville de Nevers/Communauté d'agglomération de Nevers.	M. le Maire	49
2014-134	Personnels ouvriers du ministère de la Défense. B. S. M. A. T. de Fourchambault. Mise à disposition à titre gracieux auprès de la ville de Nevers. Conventions.	M. le Maire	49

COMMUNICATION - TOURISME - RELATIONS EXTERIEURES

2014-135	Taxe de séjour perçue au port de la Jonction. Collecte par la communauté d'agglomération de Nevers. Convention Ville de Nevers/Nevers Agglomération.	M. Morel	49
2014-136	Signalétique de la Véloroute. Convention de partenariat entre la ville de Nevers et le Pays Nevers Sud Nivernais.	M. Morel	49
2014-137	Amicales de jumelage. Attribution de subventions de fonctionnement. Année 2014.	Mme Frémont	52
2014-138	Déplacement à l'étranger. Jumelage entre Nevers et Siedlce (Pologne). Mandat spécial.	Mme Frémont	52

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2014-139	U. F. R de Droit. Unité de formation et de recherche. Attribution du Prix Pierre Bérégovoy.	M. Francillon	52
2014-140	Associations d'étudiants. Attribution de subventions. Année 2014.	M. Francillon	52

DEVELOPPEMENT URBAIN

2014-141	Chauffage urbain de Nevers. Contrat d'achat de la chaleur fatale. Ville de Nevers/Nevers Agglomération/Société Sonirval/société Enéa.	M. Grafeuille	52
2014-142	Sécurisation des digues de la Loire. Lancement d'une étude. Demande de subvention au titre du Plan Loire Grandeur Nature.	M. Grafeuille	56

PATRIMOINE MUNICIPAL

2014-143	Vente d'un bien immobilier. 25, Boulevard de la République.	Mme Wozniak	56
2014-144	Rue de Charleville. Acquisition de parcelles pour incorporation dans le domaine public communal.	Mme Wozniak	56
2014-145	Rue des Ardenets. Acquisition de parcelles pour incorporation dans le domaine public communal.	Mme Wozniak	56

STATIONNEMENT - PREVENTION - SECURITE

2014-146	Stationnement payant. Remise en gratuité du parking du parc Roger Salengro à compter du 1 ^{er} août 2014 et mise en gratuité du stationnement payant sur voirie pendant le seul mois d'août.	M. le Maire	56
2014-147	Remboursement de frais de fourrière d'un véhicule.	M. le Maire	70
2014-148	Comité départemental de la Prévention routière. Attribution d'une subvention.	Mme Frémont	70

CULTURE

2014-149	Musée de la Faïence Frédéric Blandin. Dépôt de deux bénitiers appartenant à la paroisse Fourchambault-Garchizy-Marzy.	Mme Lorans	70
2014-150	Promotion des activités culturelles. Attribution d'une avance de subvention à l'Association Tandem.	Mme Lorans	70
2014-151	Création d'un projet de boîte à lire en partenariat avec l'Association Niversel.	Mme Lorans	70

SPORTS

2014-152	Associations sportives. Attribution de subventions pour « rôle social ».	M. Manse	70
2014-153	Associations sportives. Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations.	M. Manse	71

EDUCATION - ENFANCE

2014-154	Réforme des rythmes scolaires. Mise en œuvre des modalités d'application dans les écoles maternelles et élémentaires.	Mme Dessartine	71
2014-155	Mise en place d'un service d'aide aux devoirs inclus aux garderies périscolaires dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires de Nevers.	Mme Dessartine	71
2014-156	Associations socio-éducatives. Attribution de subventions. Versement du solde	Mme Franel	73
2014-157	Contrat enfance jeunesse. Attribution d'une subvention à la Caisse d'allocations familiales de la Nièvre.	Mme Dessartine	73

VOEU

	Vœu sur le projet de loi de délimitation des régions.	Mme Charvy	74
--	---	------------	----

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis THURIOT, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal du lundi 7 juillet.

Je vais donner lecture des procurations. M. Patrice Corde a donné procuration à M. Sainte Fare Garnot ; M. Chartier à Mme Kozmin ; M. Suet à M. Morel ; M. Cizak à M. Cordier et Mme Frémont à M. Devoise. Je vous rappelle que lorsque, le cas échéant, il y aura lieu de participer au vote, de le faire par deux fois pour ceux qui ont leur procuration.

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des procès-verbaux du Conseil Municipal du 15 et 25 avril 2014

Je vais proposer la désignation de deux secrétaires de séance : M. Jean-Pierre Manse, s'il en est d'accord et Mme Nathalie Charvy, si elle le veut bien.

Mme Charvy – [*Hors micro.*]

M. le Maire – J'en profite, Mme Charvy, pour dire que vous avez émis la possibilité, cette fois dans les délais, de donner lecture d'un vœu. Je vous propose de le faire, en fin de séance, comme c'est l'usage.

M. le Maire – Je vous propose d'adopter les procès-verbaux du Conseil municipal du 15 avril 2014 et du 25 avril 2014, sauf si vous souhaitez les évoquer séparément. Nous allons donc voter pour les deux, ensemble. Il n'y a pas de remarques particulières sur ces procès-verbaux de conseils municipaux.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je vous propose de procéder comme la dernière fois, puisque nous avons un peu avancé dans le fonctionnement du conseil municipal. Sauf si, naturellement, vous souhaitez des débats sur l'ensemble des délibérations, je vais demander à chaque groupe ou représentativité de m'indiquer les questions qu'elles souhaitent voir débattre.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci M. le Maire. Nous souhaiterions intervenir, sans surprise, sur le règlement intérieur (119) ; sur la 125 sur la garantie d'emprunt pour la caserne Pittié ; sur la 128, l'ASPTT Tennis ; une question sur la 130 ; la 132 sur les personnels vacataires ; la 136 sur la Véloroute ; la 141 sur le chauffage urbain ; la 146 sur le stationnement payant et le parc Roger Salengro ; des demandes de précision sur la 155 sur l'aide aux devoirs et puis le vœu déposé par Mme Charvy.

M. le Maire – Le vœu n'appellera pas de vote.

M. Gaillard.

M. Gaillard – Bonsoir, juste une intervention sur la 119 qui concerne le règlement intérieur.

M. le Maire – C'est la même chose donc. M. Grafeuille, pas de débat sur des délibérations particulières ?

Je vais rappeler, pour que nous soyons bien d'accord, les propositions de délibérations sur lesquelles nous allons débattre ce soir, et donc proposer au vote, par défaut, les autres. Il y aurait la 119 sur le règlement intérieur, la 125 sur la garantie d'emprunt, la 128 sur l'ASPTT Nevers, la 130 sur le tableau des effectifs créations de policiers municipaux, la 132 sur le personnel vacataire, la 136 sur la signalétique de la Véloroute, la 141 sur le chauffage urbain, la 146 sur le stationnement payant et remise en gratuité du parking du parc Roger-Salengro et la 155 sur le service d'aides aux devoirs. Sachant que nous avons deux délibérations supplémentaires, je crois, concernant les tarifs du musée de la Faïence Frédéric-Blandin... Vous les avez dedans ? D'accord ! Nous les votons de la même façon.

Je propose de procéder au vote pour l'ensemble des autres délibérations.

Adoptées à l'unanimité.

2014-118 Décisions municipales prises par le maire par délégation du conseil municipal

Adopté à l'unanimité.

2014-119 Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire –

Nous allons donc évoquer le règlement intérieur du Conseil municipal. Vous savez que le Code général des Collectivités territoriales prévoit que *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation*. C'est donc le cas.

Le contenu de ce règlement est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il vous a été proposé un projet de règlement qui ne porte que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui précise les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Il nous est fait, toutefois, obligation de fixer :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés accompagnés de l'ensemble des pièces ;
- les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales ;
- les modalités d'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dans le bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal ;
- les modalités de présentation des comptes rendus et des procès-verbaux de séances ;
- l'autorisation délivrée au maire de demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Vous avez donc pris connaissance, et je ne vais pas en faire ici lecture *in extenso*, du règlement intérieur que nous souhaitons porter au vote du conseil municipal, ce soir.

Comme certains d'entre vous ont émis le souhait d'intervenir, je vous remercie de me faire part de l'ordre dans lequel vous le souhaitez. Alors, M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci à vous. Le règlement que vous proposez est, pour l'essentiel, fidèle au Code. Un certain nombre de dispositions existaient, pour une bonne partie d'entre elles.

Certains points appellent de notre part des observations. Nous souhaiterions que le règlement puisse, si vous en êtes d'accord, évoluer. Ce n'est pas de nature à changer fondamentalement l'économie générale du texte.

Une première question porte, naturellement, sur la composition des groupes politiques. Comme vous le savez, nous avons une démarche politique propre et qui diffère, dans les principes, de la vôtre. Nous avons des sensibilités politiques que nous revendiquons, au sein de notre liste municipale. A ce titre-là, comme c'est très courant dans de nombreux conseils municipaux en France et nous l'avions concédé à l'opposition dans le mandat précédent, nous souhaiterions que des groupes politiques puissent être constitués pour permettre aux différentes sensibilités politiques, au sein de notre liste, d'exister. Cela suppose, c'est la question technique en débat, que le seuil de quatre conseillers municipaux puisse être revu. Nous avons procédé, dans le mandat précédent, en posant le seuil mais en donnant la possibilité au maire, sur dérogation, de reconnaître la possibilité d'un ou plusieurs conseillers municipaux de constituer un groupe. C'est la première question, sans doute la plus importante, s'il est possible d'y revenir dans un instant.

Liée à cette question, se pose aussi celle du droit d'expression dans « *Nevers ça me botte* ». Si vous acceptez la constitution des groupes par dérogation, l'expression sera de droit pour les différentes sensibilités dans nos rangs et ce serait entièrement satisfaisant. Si ce n'est pas le cas, nous solliciterons de votre part la reconnaissance d'un droit d'expression aux différentes sensibilités en nos rangs. C'est rendu possible par le texte mais nous souhaiterions, ce soir, que vous puissiez nous répondre sur ce point. Il nous paraît difficilement envisageable, en termes de droit de l'opposition, que son droit d'expression dans « *Nevers ça me botte* » soit entièrement tributaire de vos choix. Nous souhaiterions qu'un principe soit posé, qu'il soit équitable envers tous et connu de manière publique et générale sur l'ensemble du mandat.

Vient ensuite une question qui concerne les locaux qui seraient mis à disposition de l'opposition. C'est une disposition qui nous satisfait. Compte-tenu des moyens que vous déciderez de mettre à disposition, vous précisez qu'il peut y avoir utilisation par différentes sensibilités d'un même local. Sans faire offense à personne, vous comprendrez aisément que, d'un côté à l'autre de l'échiquier politique, avec des différences très conséquentes, pour ne pas dire des oppositions frontales, que nous ne souhaitons pas partager un local avec le représentant du Front National mouvement Bleu Marine. Nous souhaiterions obtenir, de votre part, une précision et un engagement sur ce point. C'est un détail mais il nous a tout de même surpris. Sur cette question des locaux, vous évoquiez le fait que les locaux n'étaient pas destinés à recevoir une permanence ni à accueillir des réunions publiques. Nous vous rassurons sur les réunions publiques. Elles ne font pas partie de nos intentions, surtout pas dans un bureau qui n'est pas fait pour cela. Par nature, c'est un lieu susceptible d'accueillir des permanences d'élus. Je souhaiterais que ce point puisse être corrigé. Il y a là une restriction excessive des droits de l'opposition.

Dernier point pour ce qui me concerne, avant de laisser les membres de l'opposition de gauche compléter, nous avons repéré un élément qui posait question, à propos des motions, des vœux ou déclarations. Vous évoquiez le fait que chaque groupe peut déposer un seul texte de cette nature. Cela me paraît un peu restrictif mais ce n'est pas fondamental. En revanche, nous étions assez surpris et opposés au paragraphe suivant lorsque vous indiquez que le maire décide si la question est soumise ou non au débat. La nature même d'un texte politique, sa vocation, est d'être mis en débat. Nous ne voyons pas l'intérêt de ce type de texte si nous ne pouvons en débattre.

Je m'arrête là.

M. le Maire –

Merci. M. Diot.

M. Diot –

M. le Maire, chers collègues, le projet de règlement intérieur, qui nous est soumis ce soir, s'approche, dans les grandes lignes, du règlement intérieur dont notre assemblée s'était dotée, lors du précédent mandat. C'était en juin 2008, je crois. Plus que le document lui-même, c'est l'application concrète qui en sera faite qui doit retenir notre attention. Ce sera l'objet de mon intervention ce soir.

Vous le savez, M. le Maire, car nous vous avons sollicité à ce sujet, par courrier, le 17 avril dernier. Les élus communistes que nous sommes demandent à ce que notre sensibilité politique soit reconnue et identifiée en tant que telle, dans notre assemblée, par la constitution d'un groupe politique, comme c'est le cas à Nevers, depuis plus de 40 ans. Lors du précédent mandat, Florent Sainte Fare Garnot l'a rappelé, cette possibilité avait été donnée à toutes les sensibilités qui en faisaient la demande. Nous avons ainsi, au sein de la majorité municipale, trois groupes (communiste, socialiste et Lutte ouvrière) et au sein de l'opposition municipale, trois ou quatre groupes (UMP, Renouveau pour Nevers, centriste et indépendant me semble-t-il). C'était le résultat d'une application souple du document de règlement intérieur qui prévoyait, déjà à l'époque, quatre élus pour constituer un groupe. Vous avez souhaité reprendre ce même seuil de quatre élus mais nous demandons que, dans les faits, cette disposition soit assouplie, comme lors du précédent mandat. C'est pour permettre la constitution de groupes d'élus représentant des sensibilités politiques aussi différentes et aussi représentatives de la diversité des électeurs neversois que la sensibilité communiste, socialiste ou écologiste, mais aussi, si elle le souhaite, les différentes sensibilités de la droite neversoise, UMP, Nouveau Centre ou autres qui constituent une partie de votre équipe municipale. Cela semblerait tout à fait légitime. Nous formulons cette demande mais nous savons, suite aux échanges que nous avons eus avec vous et M. Grafeuille, que votre intention n'est pas d'y répondre positivement, dans l'état actuel de nos débats. Si votre position n'évolue pas, ce serait un recul notable des pratiques antérieures, en termes de reconnaissance de la pluralité des courants politiques républicains et de liberté d'expression.

Toutefois, nous vous soumettons quatre propositions qui, pour nous, portent finalement sur l'essentiel que :

- nous puissions intervenir lors des séances du conseil sur les délibérations sur lesquelles nous jugeons utiles d'intervenir. Nous avons reçu des assurances en ce sens. La rédaction du texte le prévoit donc pas de problème particulier sur ce premier point ;

- nous puissions, en tant qu'élus communistes, proposer un vœu ou une motion. De ce point de vue, la rédaction actuelle mériterait d'être revue puisqu'elle limite, dans sa formulation, cette possibilité au seul groupe d'élus. Vous voyez donc le problème. Cela me semble beaucoup trop restrictif. Cela ne semble pas non plus, a priori, être votre intention. La formulation mériterait d'être précisée. Nous proposons que chaque élu qui le souhaite puisse déposer un vœu ou une

motion, au conseil municipal. C'est l'article dont parlait, tout à l'heure, Florent Sainte Fare Garnot.

- un local soit mis à disposition de l'opposition municipale. C'est une simple application de la loi, du reste rappelée dans le projet de règlement intérieur. J'attire, comme Florent Sainte Fare Garnot, l'attention, même si nous ne réglerons pas forcément le problème ce soir, sur le fait qu'il semble difficile d'allouer les mêmes locaux au Front National et à l'opposition municipale de gauche. Vous en conviendrez. C'est, pour nous, une question à la fois de principe et de clarté politique vis-à-vis des Neversois et des Neversoises.

- le quatrième point est peut-être, à notre grande surprise je vous l'avoue, celui qui pose le plus problème entre nous et qui fait débat, à savoir l'expression dans le bulletin municipal. Nous demandons, M. le Maire, et nous y tenons, à ce que les élus communistes que nous sommes puissent avoir leur propre expression dans « *Nevers ça me botte* ».

Nous vous réaffirmons notre indignation d'en avoir été privé dans le numéro de juin alors que le Front National y a eu accès. Cela, bizarrement, n'a plus été le cas dans le numéro suivant. Tout cela nous semble un peu bancal, et pas durable, comme mode de fonctionnement. Il faut repartir sur des bases saines et démocratiques. Pour cela, à notre sens, M. le Maire, il n'y a qu'une seule solution et c'est la solution la plus simple : que toutes les sensibilités politiques, même non constituées en groupes, puissent s'exprimer, si elles le souhaitent, par une tribune, dans le bulletin municipal. Cela a toujours été comme cela. Lors du dernier mandat, il y avait six expressions politiques différentes de 2 000 signes chacune. Cela tenait deux pages dans le « *Nevers ça me botte* ».

Je comprends, M. le Maire, les équilibres, forcément difficiles, à tenir et auxquels vous êtes confrontés dans votre propre équipe municipale. Votre refus d'ouvrir la boîte de Pandore, en quelque sorte, en ne permettant pas ni à l'UMP, ni à l'UDI, d'avoir leur propre expression dans le « *Nevers ça me botte* », ne doit pas conduire à nier les droits de l'opposition de gauche à s'exprimer, de manière claire, ouverte et diverse. Nous réitérons notre demande d'avoir une expression politique propre dans le bulletin municipal. C'est une question de démocratie et de respect des Neversois et des Neversoises qui ont des opinions politiques diverses. Ils doivent pouvoir les retrouver dans leur bulletin municipal. Je pense qu'il y a possibilité d'aboutir à un accord sur le texte tel qu'il nous est proposé, moyennant

l'engagement que son application sera faite de la manière aussi souple que nous l'avions faite, pendant le précédent mandat.

Nous demandons une assurance sur ces différents points. Faute de quoi, pour ce qui est des élus communistes, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme Charvy –

M. le Maire, chers collègues, je ferme le ban donc je ne reprendrai pas...

M. le Maire –

Mme Charvy, excusez-moi. Avant de vous donner la parole, pour que tout le monde ait une bonne compréhension des deux articles principaux qui font débat, je vais me permettre d'en donner lecture. L'article 39 concerne les groupes politiques. *« Les conseillers peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration adressée au maire, signée par tous les membres du groupe, et comportant la liste des membres et le nom de son président. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul. Un conseiller municipal qui n'appartient à aucun groupe peut s'apparenter à un groupe de son choix, avec l'agrément de celui-ci. Tout groupe politique doit réunir au moins quatre conseillers municipaux. Un conseiller n'appartenant à aucun groupe reconnu peut toutefois s'inscrire au groupe des non-inscrits s'il comporte au moins trois membres, ou s'apparenter à un groupe existant de son choix avec l'agrément du président de groupe. Les modifications de la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du maire. Le maire en donne connaissance au conseil municipal qui suit cette information. Le conseil municipal affecte, aux groupes d'élus, des locaux et des moyens en fonctionnement, conformément à l'article 37. »*

Je vais également donner lecture de l'article 38 sur le bulletin d'information générale qui rappelle l'article du Code général des Collectivités publiques pour les communes de 3 500 habitants et plus. Lorsqu'il y a un bulletin d'information générale, *« un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale »*. C'est donc le règlement intérieur qui définit les modalités d'application. Dans le projet que nous proposons, il est prévu que dans le bulletin municipal *« Nevers ça me botte »*, qui est en train de subir un profond changement, *« une page est réservée à l'expression des différents groupes du conseil municipal dûment constitués. Le calendrier annuel des parutions est diffusé aux responsables de groupes politiques, en fin d'année pour l'année suivante. Les textes à paraître doivent être remis 15 jours avant chaque édition au responsable du service Communication. Pour chaque bulletin, les textes de chaque groupe ne doivent pas dépasser 2 000 signes (espaces*

compris). Le « Nevers ça me botte » est présenté sur papier et sur le site Internet de la ville. Le contenu des tribunes des groupes est laissé à l'appréciation de leurs auteurs, sous validation des chefs de groupe dûment désignés. Une modération peut intervenir, sous l'autorité du maire, directeur de publication et responsable d'édition, en accord avec les chefs de groupe, si les propos tenus sortent de la bienséance, sont de nature discriminatoire, diffamante ou contraires aux dispositions relatives à la communication en période électorale. En ce cas, le maire demande une reformulation. En cas de désaccord, la décision de publier lui appartient ». Il est ensuite inscrit « le Conseil municipal » dans certaines versions, je pense que vous avez la dernière ?

M. Grafeuille –

M. le Maire, pardonnez-moi, mais j'ai fait paraître un rectificatif puisqu'il y avait une coquille. La formulation est : « *Par ailleurs, le maire peut décider de reconnaître à l'un des conseillers municipaux n'appartenant à aucun groupe le droit de publier une tribune dans le bulletin municipal Nevers ça me botte !* ».

M. le Maire –

Voilà, ce sont les deux principales dispositions qui portent débat. C'était pour une information de l'ensemble de la salle.

Mme Charvy, je vous cède la parole.

Mme Charvy –

Je vous remercie M. le Maire. Je ferme le ban donc je ne reprendrai pas les arguments de mes collègues. Nous sommes, évidemment, de même avis concernant l'impossibilité de partager un local avec le Front National, des vœux trop limitatifs et nous sommes également d'accord sur le fait, et je rajouterai à ce titre un argument, que des critères clairs doivent être définis pour que nous ayons une tribune dans « *Nevers ça me botte* ». Nous ne pouvons pas écrire dans « *Nevers ça me botte* », seulement en fonction d'un calendrier aléatoire. Il faut que vous nous disiez clairement, ce soir, comment les choses vont se passer.

Je vous ai envoyé un courrier. Il me semble que, pour des raisons de transparence et de démocratie, je puisse en lire quelques extraits à l'ensemble du Conseil municipal qui jugera donc de l'avis que vous prendrez sur la constitution ou non d'un groupe.

« J'ai l'honneur de représenter au Conseil municipal de Nevers l'Association ouverte et citoyenne Europe Ecologie-Les Verts qui m'ont investie comme chef de file pour les élections municipales de mars 2014. Mon élection, vous le savez tous, a été acquise dans le cadre d'une alliance avec le Parti socialiste et le Parti communiste, sous la forme d'une coalition électorale qui ne supprimait pas nos identités politiques respectives. A ce titre, je suis la seule élue écologiste, au sens de l'écologie politique, au sein de ce Conseil. C'est pourquoi, j'ai l'honneur de solliciter la création, au sein de ce Conseil même, d'un groupe écologiste et citoyen dont je serai, pour l'instant, l'unique membre. Cette demande est motivée par la nécessaire expression d'une voix écologiste et citoyenne autonome pour une meilleure prise en compte, y compris dans les décisions du conseil, des idées portées depuis 40 années par l'écologie politique et dont la plupart se sont révélées in fine pertinentes. »

Un groupe politique écologiste et citoyen permettra un travail constructif, sans esprit d'opposition partisane, comme les écologistes sont capables de le mettre en œuvre, dans les différentes instances nationales ou territoriales où ils sont élus. L'objectif sera d'intégrer, notamment, sur les différents dossiers, les leviers de la transition écologique au bénéfice de la construction de Nevers de demain, pour une vision moderne tournée vers le présent, mais aussi des générations futures. »

Je terminerai par ce court extrait : *« J'observe que l'ancien règlement intérieur fixait, certes, un minimum de quatre personnes, et l'actuel aussi, à la constitution d'un groupe politique mais que la pratique avait entériné, depuis de nombreuses années, le fonctionnement d'un groupe politique d'une seule personne, par exemple pour Lutte ouvrière dans l'ancien Conseil municipal ».*

Je terminerai par deux questions supplémentaires et complémentaires à celles de mes collègues. Je demande des éclaircissements sur l'article 30 et les amendements : qui peut poser des amendements ? Est-ce un groupe ou un conseiller municipal ? J'aimerais également avoir des éclaircissements sur les délais. L'usage, vous me l'avez dit tout à l'heure M. le Maire, veut que les motions soient lues en fin de séance. Il me semble qu'au bénéfice d'une démocratie vivante, les vœux, motions, etc., puissent être lus plutôt en début de séance. C'est une demande que je vous formule ce soir.

M. le Maire –

M. Grafeuille.

M. Grafeuille –

M. le Maire, chers collègues. Je voudrais d'abord préciser que le règlement a été un petit peu modifié. Nous avons retiré du règlement des choses qui étaient considérées comme illégales par la jurisprudence, notamment le fait de limiter à trois interventions, comme c'était le cas précédemment, et de limiter en nombre de minutes lesdites interventions. D'après la jurisprudence, nous ne pouvons pas faire cela. Le maire, quand il l'estime nécessaire parce qu'il trouve que c'est un peu long ou que ça sort des clous, peut demander que l'on cesse l'intervention. Mais nous ne pouvons pas le mettre dans le règlement. Cela a été retiré.

Pour le reste, j'ai reçu les représentants de l'opposition. Nous avons discuté de tout cela. Nous ne sommes pas revenus sur le nombre de conseillers nécessaires pour créer un groupe. J'ai précisé qu'un local serait à disposition, avec une personne. C'est prévu par les textes. Un agent sera sans doute mis à disposition pour permettre à l'opposition de répondre à certaines tâches administratives.

Je redirai ce que j'ai dit en réunion à ces conseillers municipaux. Il existe quand même une liberté d'expression, à travers vos interventions au conseil municipal. Au niveau du « *Nevers ça me botte* », pour pouvoir vous donner satisfaction, il faudrait mettre plus de pages. Vous pouvez proposer un article à tour de rôle. Il est clair que vous avez des sensibilités différentes, j'en conviens. Ce n'est pas forcément la même personne qui doit pouvoir s'exprimer à chaque fois. On m'a reproché d'avoir laissé M. Gaillard pouvoir prendre la parole, à chaque fois, dans « *Nevers ça me botte* ». Je ferai remarquer que c'est le seul qui ait fourni, dans les délais, son article. C'est la raison pour laquelle cet article a été publié, sur le premier numéro. Il voulait donner un second article qui n'a pas été publié, cette fois-ci. Nous ne donnons pas une tribune au Front National à chaque numéro, comme on nous a accusés de le faire. C'est totalement faux.

C'est curieux, sous l'ancienne mandature, ce règlement intérieur ne posait aucun problème. Il était très bien. Aujourd'hui, il pose des problèmes. Je pense que nous pourrions nous revoir et en discuter mais, pour ma part, je ne suis pas enclin à changer ce règlement intérieur sur les articles essentiels, c'est-à-dire la constitution de groupe. Parfois, dans certains conseils municipaux, pour des raisons politiciennes, on a laissé se créer des groupes d'une personne. Cela ne doit pas être forcément le

cas systématiquement. Pour moi, un groupe, ce n'est pas une personne. Je suis désolé ! Les gens peuvent demander la parole et s'exprimer autrement qu'à travers un groupe. Faire des groupes implique également de donner des moyens à chacun d'eux. C'est tout ce que j'ai à dire, pour le moment.

M. le Maire –

Je vais répondre un peu, Mme Charvy, et puis vous reprendrez la parole, si vous le souhaitez. Le dictionnaire prévoit qu'un groupe, *a minima*, est à deux. Un groupe à soit tout seul, c'est un peu compliqué. Je sais que vous le savez, Mme Charvy. C'est dans la langue française.

Pour être plus sérieux par rapport au projet de règlement intérieur, je vais tout d'abord évacuer la difficulté des amendements, à l'article 30. Nous sommes repartis de l'ancien règlement intérieur qui présente la même carence. Dont acte. Il est précisé que *« les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal. Ils doivent être présentés par écrit au maire. Le conseil municipal décide s'ils sont mis en délibération... »*. Je ne vois personnellement aucun inconvénient que ce soit d'un élu, sans parler d'un groupe. Ce n'est pas précisé d'ailleurs. Cela ne me pose pas de difficultés dans cette lecture.

Concernant les vœux, il me semble logique de les aborder en fin de séance. Nous avons un public nombreux et attentif à chaque fois. Je les remercie de leur attention et de leur présence.

En ce qui concerne l'article 39 dont j'ai donné lecture, la mandature antérieure a décidé des groupes de quatre. Nous sommes repartis, vous l'avez souligné les uns et les autres, sur la base du précédent règlement intérieur, tout en corrigeant, comme l'a rappelé M. Grafeuille, des erreurs jurisprudentielles qui n'avaient manifestement pas été vues. Cela va, vous en conviendrez, vers plus de démocratie puisque vous nous faites le reproche inverse, à savoir de vous permettre de vous exprimer autant de fois que vous voulez, et plus seulement trois fois sur une délibération. Autant de fois que vous voulez, sous réserve. Je ne suis pas un maire censeur, je pense donner la parole à chacun dans un temps raisonnable, mais c'est le pouvoir du maire, c'est ainsi dans le règlement intérieur. C'est donc une avancée sur ce terrain. Nous nous sommes mis en conformité par rapport à la jurisprudence.

En ce qui concerne les groupes ou sous-groupes, M. Diot vous jouez un peu la provocation. Vous l'avez fait dans votre dernière parution que vous avez distribuée dans Nevers. Je ne vais pas revenir là-dessus, ce soir, ce n'est pas le débat. Vous, vous

estimez avoir été un groupe temporaire – *Et Nevers Avance* –, qui ne semble plus vouloir vraiment être un groupe. Nous, à *Nevers à Venir*, nous sommes un groupe et nous le restons. N’allez pas sous-entendre des choses qui n’existent pas. Il y a des composantes diverses, chacun le sait, les choses sont claires. Nous sommes au conseil municipal et à l’agglomération un groupe qui s’appelle *Nevers à Venir* avec un droit de parole. Je le dis très clairement par rapport à vos allusions. J’aime que les choses soient claires. Il n’y a pas de groupes UMP, UDI ou autre, ici. Il y a un groupe *Nevers à Venir*. C’est comme cela même si ça ne vous plaît pas ! Pour vous *Et Nevers Avance*, vous étiez un groupe. Vous avez cette possibilité de vous exprimer dans « *Nevers ça me botte* », à partir du moment où vous constituez un groupe. Aujourd’hui, la porte vous est ouverte. Il faut être au moins quatre si nous adoptons ce règlement intérieur. Rien n’empêche à chacun d’entre vous de vous exprimer à tour de rôle. A vous de vous arranger entre vous. Vous avez été capables de vous entendre jusque-là, ça devrait pouvoir durer, y compris sur l’ordre de la parole.

En ce qui concerne l’intervention du Front National, je suis désolé, je suis un démocrate. Le Front National a été élu. Tout le monde connaît mes valeurs, mon origine, mais je reconnais que le représentant du Front National est un élu. Il faut peut-être que les partis politiques ici présents se demandent pourquoi il y a des élus F. N actuellement dans les conseils municipaux. Ils ont peut-être à balayer devant leur porte. C’est comme cela. C’est la volonté du peuple. M. Gaillard est un élu, comme chacun d’entre nous. Comme il n’est pas un groupe, je le lui dis, je sais qu’il aurait préféré, il n’aura pas la possibilité d’intervenir dans chaque « *Nevers ça me botte* ». Dans celui qui vient de sortir, ce n’est pas le cas. Par contre, il est prévu que le maire peut autoriser, régulièrement, une intervention. J’essaierai de le faire avec équité et justice. Je reconnais que c’est un peu discrétionnaire mais c’est ce qui est prévu dans le règlement intérieur. C’est ce qui était prévu dans le règlement intérieur de votre mandature M. Diot ! C’est l’application. J’essaierai de la faire de la façon la plus intelligente et la plus respectueuse, avec les sensibilités de chacun. Même si cela vous déplaît qu’il y ait un élu Front National, les électeurs ont fait ce choix. Il faut peut-être vous poser la question. Les choses sont claires. Il ne s’agit pas de privilégier l’un ou l’autre, il s’agit de respecter la volonté du peuple. Nous sommes des élus du peuple, je le rappelle !

Il est prévu qu'un local soit mis à disposition de l'opposition. Le local est proposé rue François-Mitterrand. Nous verrons si une solution secondaire peut être trouvée par rapport à la problématique que vous estimez devoir soulever entre des oppositions marquées dans votre groupe et le représentant du Front National. Je souhaite que soit maintenu, dans le règlement intérieur, ce qui est prévu, c'est-à-dire la mise à disposition d'un local pour l'opposition. Sachant que je vous dis que nous allons essayer de trouver une solution intelligente.

En ce qui concerne l'article 5, vous estimez qu'il est un petit peu inique que le maire décide la soumission ou non au débat d'une motion, d'un vœu ou déclaration, « *sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Les débats sont mentionnés au procès-verbal* ». Vous avez coutume de dire, avant c'était comme cela. Mais ça, c'était avant, pour reprendre une formule un petit peu dévoyée. Aujourd'hui, ce n'est plus comme avant. Nous avons gardé des choses, nous en avons changé d'autres. Je précise, d'ailleurs, que ce que vous reprochez aujourd'hui, c'est ce que vous aviez mentionné dans votre règlement intérieur. J'ai sous les yeux celui de la précédente mandature 2008-2014. Il est précisé, en fin d'article 5, que le maire, mon prédécesseur à l'époque, décide sa soumission ou non au débat. Il n'y a rien de changé. C'était votre volonté, y compris à vous M. Diot puisque vous l'avez adopté. Il est précisé que chaque groupe d'élus ne peut proposer qu'une seule motion, vœu ou déclaration par séance du conseil municipal, sauf exception. A une règle, il y a toujours des exceptions. Nous verrons si c'est le cas. Sur proposition de maire, une copie de l'écrit est remise à chaque conseiller. La durée de l'intervention, je vous le rappelle Mme Charvy puisque vous allez former un vœu tout à l'heure, ne peut excéder cinq minutes. Je n'ai pas de réveil sur mon bureau.

J'ai essayé de balayer à peu près les interrogations que vous pouviez avoir les uns et les autres. Je crois n'avoir rien oublié. Si c'est le cas, merci de me le dire.

Mme Charvy vous souhaitiez intervenir, M. Gaillard après.

Mme Charvy –

Vous me voyez déçue, M. le Maire, de ne pas accepter que les vœux puissent être lus en début de séance. Je crains qu'en fin de séance, les esprits ne soient plus assez frais pour les entendre.

M. le Maire, vous savez que jusqu'à ce jour, le règlement intérieur qui prévalait était le précédent. Rien n'était encore acté. Rien n'était inscrit dans le marbre. Je voudrais juste rappeler que M. Grafeuille ne nous a pas sollicités pour le

« *Nevers ça me botte* », sachant que nous représentons, il le savait et vous le saviez, trois sensibilités différentes. Ce qui me dérange c'est que subsiste un flou concernant les critères, j'insiste là-dessus, de parution dans le « *Nevers ça me botte* ». Cela ne peut pas être en fonction du bon vouloir de M. Grafeuille que les articles puissent paraître. Serait-il possible que nous y travaillions ? Cela me semble important. Je formule, à nouveau, cette demande.

M. le Maire –

J'ose espérer que nous avons toujours les idées claires en fin de séance parce que nous votons des délibérations jusqu'en fin de séance, Mme Charvy. Il est bien que nous soyons en forme jusqu'à la fin de la séance pour écouter les vœux. Le public est là tant qu'il le souhaite. Nous ne pouvons pas lui imposer sa durée de présence.

Concernant le contenu des tribunes des groupes, il est laissé à l'appréciation de leurs auteurs, sous réserve de validation du chef de groupe dûment désigné, avec une modération dans les conditions que j'ai rappelées, sous l'autorité du maire, qui est le directeur de publication, et le responsable de l'édition, en accord avec les chefs de groupe, s'il y a des propos qui sortent de ce qui est concevable. Les choses ne sont pas prévues pour que ce soit M. Grafeuille qui valide les parutions dans « *Nevers ça me botte* ».

Mme Charvy –

[*Hors micro*].

M. le Maire –

Je le redis, il y a des règles. Nous allons les voter et envisager des exceptions. Les exceptions ne deviennent pas la règle. Si nous votons le règlement intérieur en l'état, les groupes, à partir de quatre membres, peuvent intervenir, dans le « *Nevers ça me botte* », à chaque parution. C'est la règle. D'où la sujétion, si vous faites ce groupe entre vous, de vous arranger pour que cela tourne entre vous. Ce n'est pas à nous d'en juger. S'il y a un élu, qui ne fait pas partie d'un groupe, qui souhaite faire une parution, cela a déjà été le cas pour M. Gaillard, il en a fait la demande, une exception lui a été donnée. Ce n'est pas le cas dans le dernier numéro. Ce n'est pas à nous d'aller vous chercher, c'est à vous de vous manifester. Je reconnais que c'est discrétionnaire. C'est prévu ainsi. C'était le cas sous l'ancienne mandature. J'essaierai de ne pas abuser et de respecter une récurrence, sans en faire une règle, pour que cela reste une exception raisonnable.

M. Sainte Fare Garnot... M. Gaillard, vous vouliez intervenir ?
M. Gaillard.

M. Gaillard –

Concernant le règlement intérieur, je rappelle les positions politiques ou politiciennes en disant que lorsque j'entends des attaques comme celles formulées, c'est un peu indécent. Ce règlement intérieur dépasse les clivages politiques sur bien des points et bien des articles.

Je prends une minute pour parler du parc Salengro. Pour ce sujet et pour le règlement intérieur, il existe des travaux en commission. Il y a des rendez-vous avec M. Grafeuille. Je l'ai rencontré. Tout cela se fait dans les temps et dans les délais, sans faire de show pendant le conseil municipal. Le conseil municipal n'est pas un organe politique à mi-temps ou à tiers-temps pour certains qui souhaiteraient exprimer des positions alors qu'ils ne vivent pas ici, ne travaillent pas ici, ne font pas de politique ici. C'est quand même un peu fort tout cela.

Je voudrais simplement revenir sur le parc Salengro. Concernant le bilan en cours de mandat qui est fait, cela a un lien immédiat avec le projet de règlement intérieur. Sur la gratuité du stationnement, aucune politique ne rentre en compte là-dedans puisque nous l'avions aussi réclamée. Cela va dans le bon sens.

Concernant la sécurité, nous ne sommes pas d'accord sur des points mais sur le renforcement de l'effectif de la police municipale, l'étude de la mise en place de la vidéoprotection, la coordination des acteurs (Etat, collectivités, associations...) pour régler les problèmes d'insécurité, tout cela va dans le bon sens. Tout comme la fiscalité, même si cela ne va pas assez loin.

Concernant le magazine municipal, il est réduit à un bulletin d'information et non de propagande de la majorité. Tout cela va également dans le bon sens. Etant membre de l'opposition, je regrette évidemment de ne pas pouvoir m'exprimer à chaque fois dans ce magazine municipal. C'est vrai, un article le prévoit et il laisse à la discrétion du maire tout ou moyen pour interférer ou « légiférer » en la matière.

Pour qu'une opposition soit utile, la mienne, il faut qu'elle serve à quelque chose. Je ne souhaite pas polémiquer. Je ne souhaite pas parler des autres opposants. Je souhaite simplement faire un travail utile, m'opposer quand c'est nécessaire et approuver lorsque je suis d'accord des dispositions et des décisions prises au conseil municipal, pour faire avancer les choses à Nevers. Je souhaiterais faire remarquer que dans ce magazine municipal, il y avait six ou sept expressions politiques. Je me demande, sans avoir de revendications particulières, si c'est réellement la bonne solution de n'avoir qu'un ou deux groupes qui s'expriment. Si c'est par intermittence, d'accord, aucun problème. Je me demande ce que cela peut faire que de voir

s'exprimer, par exemple, le Parti communiste. Je ne pense pas qu'il puisse prendre 1 % chaque année s'il fait un petit article dans le magazine. C'est une remarque personnelle.

Je ne suis pas tellement attaché au nom du groupe ou du sous-groupe mais juste aux moyens affectés à une liste, et non plus à une sensibilité politique. Ce serait plus légitime que de revendiquer quelques moyens. Si j'ai une expression tous les deux mois ou tous les deux magazines, cela me va bien. J'estime avoir déposé une liste, au 1^{er} et au 2^{ème} tours, sans faire de coalition de circonstance, avec une liste soi-disant de gauche, avec plusieurs partis à l'intérieur et se retrouver, après les élections, avec différentes sensibilités alors qu'ils ont formé une même liste.

La question essentielle est l'expression dans le magazine municipal. Je n'ai pas tant besoin de partager un local avec des moyens mis à disposition pour faire une propagande. Le travail peut très bien se faire en commission, en lien avec l'ensemble des élus et des habitants de Nevers, pour travailler dans le bon sens. Faire de la propagande dans un local, je ne sais pas si c'est vraiment utile. Moi, je n'ai pas réellement besoin de cela. Je souhaiterais réellement avoir un moyen d'expression, puisque je n'aurai que celui-ci, dans le magazine municipal.

M. le Maire –

Merci M. Gaillard, déjà, de votre objectivité sur un certain nombre de points. Ensuite, l'exception, vous l'avez déjà eue une fois. Vous voyez que c'est une volonté que tout le monde puisse s'exprimer. Le Parti communiste aura toute sa place, dans le cadre du groupe qu'il voudra constituer ou pas avec les autres élus de la liste présentée aux municipales. Il peut faire valoir, s'il y a lieu, son particularisme comme il l'a fait.

Vous avez rappelé les impôts. Nous avons fait ce que nous avons pu, au bout de 15 jours. C'est quand même assez rare de pouvoir baisser les impôts après 15 jours. Comme j'ai de la suite dans les idées, M. Sainte Fare Garnot, j'ai retrouvé l'article du *Journal du Centre*, du 11 mars 2014, où vous indiquiez que lorsqu'il y aura un peu de croissance, vous baisserez les impôts. Vous voyez, les impôts ne seraient pas prêts d'être baissés, si vous étiez resté aux commandes. Je le dis sans agressivité parce que j'ai vu que, chaque fois que je m'adresse à vous, vous relayer que c'est de l'agressivité. Je ne suis pas agressif, je suis objectif. Je reprends un passage, sous le contrôle d'ailleurs de la présence de madame la journaliste.

Cela étant dit, j'ai bien pris note M. Gaillard. Encore une fois, l'idée est de permettre que chacun ait une expression puisque nous voulons en faire un magazine d'information et non plus de propagande. Je vous rassure, chaque composante qui pourra animer votre groupe aura la possibilité de s'exprimer, dans le cadre du groupe.

Je vous propose une dernière intervention à chacun, puis nous allons passer au vote parce que sinon vous n'aurez vraiment plus de public pour votre vœu, Mme Charvy.

Mme Charvy – Attention, pas de rires dans la salle, c'est interdit. Le règlement intérieur l'interdit.

M. le Maire – Pas le rire mais des manifestations excessives...

Mme Charvy – C'est vous, aussi, qui jugez de l'excès des manifestations ? Ah, très bien !

Je constate juste que M. Gaillard a bien appris la leçon de Mme Le Pen. Je trouve qu'il a un discours que nous pouvons appeler lénifiant, parfois. M. le Maire, vous n'êtes pas totalement insensible au discours de M. Gaillard. Je veux dire par là que je vous trouve extrêmement courtois avec M. Gaillard qui tient, c'est vrai, un discours très propre, et beaucoup moins sympathique avec M. Sainte Fare Garnot. L'histoire n'est pas la même, c'est vrai !

M. le Maire – Je vous propose de travailler sur le règlement intérieur plutôt que sur les appréciations des uns et des autres. Je pense m'adresser sur le même ton avec tout le monde, depuis le début de ce conseil municipal. Chacun en jugera.

M. Diot et M. Sainte Fare Garnot qui conclura.

M. Diot – En conclusion, M. le Maire, nous prenons acte que vous refusez la constitution de groupes en-dessous de quatre. Je le regrette. C'est un recul par rapport à ce qui se faisait, il y a une trentaine d'années, me semble-t-il, à Nevers. Je précise simplement, M. Grafeuille, que nous ne demandons pas de moyens pour chaque groupe, comme un local et un attaché de groupe spécifiques pour le Parti communiste.

Ceci dit, l'expression des sensibilités politiques dans « *Nevers ça me botte* », c'est quand même une question de fond, M. le Maire. Cela correspond effectivement à la démarche politique qui est la vôtre. Nous ne la partageons pas mais nous comprenons. Vous niez la diversité des opinions politiques qui peuvent constituer une seule et même équipe. Une démarche politique comme la nôtre n'est pas une démarche sans étiquette.

Notre démarche est différente. Elle s'enrichit de la diversité des opinions politiques. Le Parti communiste n'est pas prêt de lâcher son étiquette. Nous souhaitons, quand même, pouvoir conserver une expression dans le « *Nevers ça me botte* ». C'est une question de démocratie et de respect des Neversois et Neversoises, qui ne sont pas sans étiquette, qui sont divers, qui ont des opinions politiques différentes et qui doivent pouvoir les retrouver dans le bulletin municipal. Vous nous le refusez. Nous en prenons acte. C'est un déni de démocratie.

Loin de moi, et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, la volonté de nier le droit à l' élu Front National de s'exprimer dans « *Nevers ça me botte* ». Toutes les sensibilités politiques identifiées devraient, sur un pied d'égalité, y avoir droit. Vous refusez de l'appliquer. La seule solution, qui nous permettrait d'en sortir par le haut, - et je ne pensais pas avoir un débat là-dessus ! -, c'est de permettre à toutes celles et ceux, qui soient de droite, de gauche, d'extrême droite ou autre, de s'exprimer dans *Nevers ça me botte* ! C'est un recul !

J'ajoute qu'il n'y a pas de pagination supplémentaire dans « *Nevers ça me botte* ». Jusqu'à maintenant, il y a toujours eu deux pages, avec six expressions de 2 000 signes. Ce n'est pas une question de pagination supplémentaire. Je termine simplement en pointant la contradiction qu'il y a M. le Maire. J'ai compris que le règlement intérieur de l'Agglomération autorise chacun des 53 conseillers communautaires à pouvoir s'exprimer dans le bulletin de l'ADN. Ce n'est pas 2 000 signes, c'est 4 000 signes. Qu'est-ce qui est valable à l'Agglomération et qui ne l'est pas à Nevers ? Je m'interroge. Ceci dit, c'est un déni de démocratie. Pour ces raisons-là, le texte lui-même nous conviendrait, c'est l'application qui en sera faite ne nous convient pas. Pour ce qui est des élus communistes, nous nous abstiendrons sur ce projet de règlement intérieur.

M. le Maire –

M. Diot, je vais vous répondre avant de laisser la parole à M. Sainte Fare Garnot. Il ne faut pas se tromper d'enceinte et de règles de fonctionnement sinon nous serions en même temps à l'agglomération et nous éviterions les réunions multipliées. Ce n'est pas le cas. Il y a une agglomération avec des composantes, un fonctionnement, un règlement intérieur différent. Moins de 100 000 habitants, pas de groupe, je vous le rappelle pour ceux qui ne savent pas. Nous sommes aujourd'hui en conseil municipal. Nous allons essayer de ne pas mélanger les choses pour être clair. Ce n'est pas un recul, ce n'est pas un déni de démocratie. M. Gaillard a dit des choses qui me semblaient objectives donc je le souligne. Si c'est votre cas, je le ferai, sans difficultés. Il a aussi rappelé qu'il y a du travail en commission. Il y a deux façons de voir ce travail. Soit nous le faisons avancer

et nous évitons des longs débats en conseil municipal. Soit nous y allons comme nous pouvons et puis nous nous gardons des billes pour faire des interventions, comme vous faites ce soir. C'est votre stratégie, je la respecte. C'est votre droit. Chacun sa façon de voir. Tout ceci, et je le rappelle pour le public, est censé avoir été débattu en commission. Cela n'interdit pas le débat en conseil municipal, je vous le concède.

En ce qui concerne « *Nevers ça me botte* », vous vous méprenez sur mes propos. Nous réduisons le nombre de pages, volontairement, parce que c'était un engagement de campagne de *Nevers à Venir* d'en réduire le coût. Il est très onéreux. Je rappelle que « *Nevers ça me botte* » n'est pas édité dans la Nièvre. Nous allons le faire imprimer dans la Nièvre. Nous en réduisons le nombre de pages. Il y aura dix parutions au lieu de sept pour être un peu plus réactif et collé à la réalité, sur un papier qui sera moins cher. C'est l'argent des contribuables. Je le leur dis puisqu'un certain nombre sont présents. C'est le choix de réduire la pagination. Nous n'avons pas souhaité augmenter le caractère d'expression. Je le redis, chacun aura sa place et M. Diot dans le groupe que vous voudrez bien constituer. Rien ne vous interdira de vous entendre pour essayer de faire valoir, plus particulièrement, une position si c'est celle du Parti communiste par rapport aux autres composantes de votre groupe. Arrangez-vous entre vous.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Brièvement, je voulais demander une précision sur le propos de M. Grafeuille qui, lui, allait dans le bon sens. Je le souligne volontiers. Vous indiquez qu'en plus des locaux, des moyens humains pourraient être mis à disposition des groupes d'opposition. Cela a toujours été notre pratique. Cela permet d'organiser le travail des élus. Chacun peut le comprendre. A la différence de la majorité, qui dispose de la totalité des services avec des secrétariats nombreux et des moyens de travail et d'analyses techniques conséquents, l'opposition, elle, se trouve dans une situation de relatif dénuement. Je souhaiterais avoir confirmation, parce que c'est un point important pour nous, que vous validez bien le principe de la mise à disposition d'un agent. La pratique, je le dis, a toujours été que cet agent puisse être recruté par le président du groupe concerné. Restera à savoir si vous entendez donner ce type de moyens au représentant du Front National. C'est une décision qui vous appartient. Pour l'opposition de gauche, nous le demanderons et je souhaitais avoir cette précision.

Je vous ai entendu sur les locaux. Vous avez manifesté l'intention de permettre une solution respectueuse des différences politiques. Nous voyons assez mal comment nous pourrions, avec de telles différences, travailler dans les mêmes locaux. Je veux bien vous croire sur parole. Nous souhaitons pouvoir avancer dans cette direction.

Le problème principal qui reste a été très bien formulé par François Diot. Il concerne les droits de l'opposition dans sa pluralité. Sur la question des groupes, nous pourrions trouver un accord. Le langage commun et la réalité prévoient qu'un groupe comporte plusieurs personnes. C'est une évidence. Le sujet n'est pas fondamentalement la constitution des groupes mais plutôt les droits qui y sont attachés. C'est le droit d'expression politique dans « *Nevers ça me botte* ». De ce point de vue, j'ai deux remarques. Nous avons, dans le mandat précédent, contrairement à vos propos, permis une expression très large et très démocratique. Que dans vos rangs, vous entendiez vous exprimer sous une seule bannière, c'est parfaitement respectable et nous n'avons pas de commentaires à faire là-dessus. Que dans les nôtres, parce que c'est la logique de notre démarche politique depuis le début, nous avons revendiqué des sensibilités politiques réunies au sein d'une seule et même liste. Que nous puissions leur donner un espace d'expression, c'est la démocratie. C'est toujours ainsi qu'il est pratiqué dans les collectivités qui veulent bien respecter les droits de l'opposition. C'est fondamentalement le point de débat. Nous considérons, puisque vous avez fait connaître votre position, que vous mettez en place un recul des droits de l'opposition et un recul du pluralisme et de la démocratie, dans la question du droit à l'expression de chacun.

Sur la question du Front National, nous n'en avons pas débattu dans nos rangs. Pour ma part, je n'engage personne, je considère qu'étant représentatif d'une sensibilité politique, le représentant du Front National a tout à fait vocation à pouvoir s'exprimer. Sans doute aurons-nous l'occasion de combattre ses propos mais quant à lui interdire, par principe, de s'exprimer alors qu'il représente une partie conséquente de la population, je trouve cela totalement inacceptable. Vous proposez une approche discrétionnaire. Vous l'avez-vous-même reconnu. C'est le fait du prince. Ce n'est pas la démocratie. A ce titre-là, nous ne voterons pas cette délibération.

M. le Maire –

M. Grafeuille, vous vouliez intervenir.

M. Grafeuille – Je confirme ce que je vous ai dit et c'est tout à fait normal. Nous privilégions la piste d'un personnel mis à disposition. Si cela ne peut pas se faire, ce sera autre chose, mais nous préférierions mettre un personnel à disposition.

M. le Maire – Je vous remercie. M. Sainte Fare Garnot, vous estimez que c'est un recul de la démocratie. Nous allons le voir puisque nous allons voter. C'est cela la démocratie. Je tiens d'ailleurs à préciser que nous avons ajouté, dans ce règlement intérieur, à l'article 12, l'existence, puisque nous allons le créer, d'un Conseil municipal junior pour les jeunes de 14 à 17 ans révolus. Vous voyez, c'est plutôt un élargissement de la démocratie. Ils auront une possibilité d'intervention au Conseil municipal d'un représentant qui aura un avis consultatif. Cela me semble privilégier un élargissement de la démocratie, contrairement à ce que vous dites.

Pour ce qui est des groupes, je pense que nous avons fait le tour de la question. Vous avez une vision un peu différente mais je pense, encore une fois, que chacun aura sa place dans cet organe d'information « *Nevers ça me botte* ».

M. Diot, je fais juste une petite allusion à ce que vous disiez en évoquant 4 000 signes à l'Agglomération. Ce n'est pas pour chaque conseiller communautaire, le cas échéant. C'est 4 000 signes en tout pour, éventuellement, une intervention de 53 conseillers communautaires. Là, c'est 2 000 signes par groupe. C'est un peu différent. Il faut comparer ce qui est comparable.

Je vous propose de procéder au vote de ce règlement intérieur.

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

2014-120 Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Conseil de discipline de recours de la Région Bourgogne. Désignation d'un représentant

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération suivante. Dans les délibérations votées de façon groupée, il y en a deux que je vous propose d'exclure. Nous allons y revenir car il s'agit de désignations. C'est compliqué de ne pas désigner en votant. Dont acte pour cette erreur. Ce sont les délibérations n°120 et 121.

Je rappelle que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or a désigné par tirage au sort, en septembre 2013, la Ville de Nevers pour représenter les villes de plus de 20 000 habitants, en qualité de suppléant, auprès du Conseil de discipline de recours de la Région Bourgogne. Cette représentation peut être assurée par le Maire ou par un conseiller municipal de notre commune.

Qui est présenté pour cette commission ?

M. Grafeuille – M. le Maire, chers collègues, nous proposons M. Jacques Francillon comme suppléant.

M. le Maire – Pas d'autres candidatures ?

Je vous propose de procéder au vote.

Opposition : 0

Abstentions : 4

Adopté à l'unanimité.

M. Francillon est donc désigné.

2014-121 SIEEEN. Modification de la représentation de la ville de Nevers. Désignation de représentants supplémentaires

M. le Maire – Je rappelle que le 25 avril dernier, nous avons procédé à la désignation des représentants de la ville auprès du SIEEEN (Syndicat Intercommunal Energies Equipement Environnement Nièvre), en retenant :

- au titre de la compétence « distribution de l'électricité » : 4 délégués titulaires, à savoir M. Guy Grafeuille, Mme Anne Wozniak, M. Eric Pauron, Mme Nathalie Charvy ; 4 délégués suppléants, Mme Isabelle Kozmin, M. Philippe Cordier, M. Guillaume Ciszak, Mme Delphine Fleury, (M. Christophe Gaillard : suppléant) ;

- au titre de la compétence « distribution gaz » : 2 délégués, M. Guy Grafeuille, Mme Anne Wozniak.

En réalité, en application de l'article 20 chapitre 1 des statuts modifiés relatifs à la composition du comité du SIEEEN pour la compétence « distribution gaz », un délégué doit être désigné par tranche de 1 à 15 000 habitants. Selon l'article 21 desdits statuts, il faut désigner, en plus des délégués titulaires, un nombre égal de délégués suppléants. En conséquence, pour la

compétence « distribution du gaz », nous devons désigner trois délégués titulaires et trois suppléants. Je vous propose de procéder à l'élection, à la majorité absolue, des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, en principe au scrutin secret, sauf si nous sommes tous d'accord pour le faire à main levée et en fonction des propositions qui seront faites.

M. Grafeuille.

M. Grafeuille – Comme il y avait déjà deux délégués titulaires pour la compétence « distribution de gaz », nous les avons repris. C'est moi-même et Anne Wozniak. Nous allons rajouter M. Guillaume Ciszak. Comme suppléants, ce sont les mêmes qui siègent au titre de la compétence « électricité », M. Eric Pauron, Mme Isabelle Kozmin et nous proposons un siège à l'opposition.

M. Sainte Fare Garnot – Nous présentons la candidature de Patrice Corde.

M. le Maire – J'imagine que M. Corde est d'accord. Nous allons faire comme si.

Opposition : 0

Abstention : 0

Les candidats annoncés sont également les candidats élus.

2014-122 Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective SYMO. Demande d'adhésion de la commune de Varennes-Vauzelles

Adopté à l'unanimité.

2014-123 Produits irrécouvrables. Admission en non-valeur

Adopté à l'unanimité.

2014-124 Décision modificative N°4

Adopté à l'unanimité.

2014-125 Garantie d'emprunt. Société d'économie mixte d'aménagement de la Nièvre. Opération d'aménagement de la caserne Pittié. Prêt de 2 980 000€ passé auprès de la caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Taux de garantie de 80%

M. le Maire –

Nous revenons dans l'ordre des délibérations sur lesquelles il y a débat. Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre pour l'opération d'aménagement de la caserne Pittié, au sujet d'un prêt de 2 980 000 € passé auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté, avec un taux de garantie de 80 %. Il est proposé que la Ville de Nevers accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 384 000 € qui représente donc 80 % du montant de 2 980 000 € que la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne France Comté. Ce prêt est destiné, comme je l'ai indiqué, à financer l'opération d'aménagement de la caserne Pittié de Nevers. Vous avez tous eu les caractéristiques du prêt avec une durée totale de 108 mois, un taux d'intérêt fixe de 3,26 %.

Je vous cède la parole M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci à vous. Quelques mots pour rappeler le projet puisque la délibération l'aborde strictement sous l'angle financier mais le contenu est lui aussi important. Nous avons lancé ces projets de rénovation du site. Pour rappel, compte-tenu de l'importance du site, c'est donc une finance nécessaire pour pouvoir lancer sa rénovation. Nous avons prévu de traiter la caserne Pittié en deux moitiés. La première constituera une réserve foncière pour l'avenir. Elle est constructible. Nous avons l'intention de l'aménager en parc urbain. Vous nous direz si vous entendez poursuivre en cette voix et suivre l'orientation que nous avons donnée. Au moment de voter cette délibération, c'est important de savoir si votre intention est bien celle-ci. Auquel cas, nous voterions. La deuxième moitié du site de la caserne, qui comprend la place d'Armes et les trois bâtiments de caractère patrimonial noble, fait déjà l'objet d'une rénovation pour le bâtiment central qui va accueillir les nouveaux locaux de l'école d'infirmières. C'est un dossier que nous avons porté depuis de nombreuses années. Il va ouvrir en septembre de cette année. Cela va donner des conditions d'études et d'attractivité plus importantes pour le corps des infirmiers et des infirmières. C'est un vrai progrès, en termes d'attractivité médicale pour notre ville. C'est un projet que nous avons mené à bien.

Il reste ensuite les deux bâtiments de la place d'Armes. Ils ont besoin d'être clos et couverts à sec, compte tenu de la vétusté des locaux qui s'abîment parce qu'ils ne sont pas utilisés. Nous avons décidé de lancer une opération de rénovation sur fonds publics pour que l'un des bâtiments soit entièrement mis au propre. Cela permettra une commercialisation qui n'est pas, aujourd'hui, possible. Quand des promoteurs ou investisseurs découvrent le site, ils sont étonnés par l'importance des travaux à engager avant de pouvoir se projeter. C'est le sens des fonds qui sont sollicités en garantie. Nièvre Aménagement va engager des dépenses sur ses fonds propres, pariant sur la commercialisation du site. Nièvre Aménagement sollicite la garantie de la ville pour que cette opération de rénovation puisse avancer. C'est un projet important que nous avons relancé, après une étude de fond et de repositionnement. Si vous avez la possibilité de nous confirmer que vous restez sur notre orientation, nous voterons cette délibération qui, je crois, participe à la dynamique que nous avons lancée. Nous serions très heureux qu'elle continue après nous.

M. le Maire –

Je vais donner quelques pistes de réponses. M. Grafeuille, adjoint à l'Aménagement urbain, pourra éventuellement compléter s'il le souhaite.

Nous sommes très attentifs à cet espace qui est, depuis trop longtemps, une quinzaine d'années, inutilisé. Nous allons inaugurer l'école d'infirmières rénovée, que je vais visiter dans quelques jours.

Il y a la construction du nouveau bâtiment qui va accueillir Pôle Emploi pour terminer la mutualisation, côté rue de la Rotonde. Nous avons différents projets, pas forcément identiques aux vôtres, partiellement ou totalement. Je ne vous cache pas qu'il est un peu tôt pour vous apporter une réponse. Vous conviendrez que le peu de temps que nous avons de municipalité ne nous a pas permis de faire en trois mois ce qui n'a pas été fait en 15 ans. Nous essayons quand même d'aller plus vite. Nous allons essayer soit de garder une emprise foncière s'il n'y a pas de projets précis, soit, vous le savez cela a été évoqué mais ce n'est pas un sujet spécifique à ici, être un site pour une future piscine communautaire. A ce stade, nous n'avons pas encore arrêté l'ensemble des décisions que nous prendrons sur ce site.

Vous le savez, les bâtiments de la place d'Armes ne peuvent pas être modifiés ou démolis. Nous souhaitons les réapproprier. Le bâtiment, situé à droite de la place d'Armes, est, en principe, destiné à accueillir une pépinière d'entreprises nouvelles

technologies. Juste avant ce conseil municipal, je venais de l'Assemblée générale de la Boutique de Gestion. Cela nous semble logique d'envisager de poursuivre. Pourquoi ne pas réunir toutes les structures d'aides aux porteurs de projets, comme la Boutique de Gestion, le comité NIL et un certain nombre d'autres institutions, pour faire, à cet endroit, un pôle de développement économique. Nous travaillons sur ces projets, en ce moment. Je ne peux pas vous dire avec affirmation catégorique que nous maintiendrons l'intégralité de ce que vous aviez envisagé. Sans doute une partie sera poursuivie, une autre va dépendre du choix de l'agglomération et une autre des projets qui sont menés par Guy Grafeuille et Anne Wozniak, en charge du Cadre de vie.

M. Grafeuille –

M. le Maire, je ne vais pas entrer dans des détails techniques mais il est vrai que ce n'est pas garanti à 100 % que nous allons suivre ce que vous aviez projeté. En tout cas, les discussions avancent bien pour reconquérir ce site. Il était urgent de faire quelque chose parce que le site a été laissé en l'état, pendant pas mal d'années. Soyez certains que nous faisons tout pour que les choses se précisent rapidement et que nous puissions sortir des opérations intéressantes.

M. le Maire –

Je tiens à ajouter, pour ceux qui ne le savent pas, que la Ville de Nevers est actionnaire de Nièvre Aménagement. Elle vient en second en nombre de parts, après le Conseil général. Elle a porté sa garantie à de très nombreuses reprises sur les projets de Nièvre Aménagement, sans difficultés. Nous allons être vigilants à ce qu'il n'y ait pas une montée exponentielle des prises de garanties. Si un jour, il y avait besoin de les appliquer, ce serait très compliqué pour notre budget. Nous devons, puisque nous sommes partie prenante, soutenir des projets qui peuvent être l'avenir de Nevers.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Vos réponses paraissent tout à fait éclairantes et satisfaisantes. Il n'y a pas de difficultés. En ce qui concerne la logique de réserve foncière, l'utilisation pour une piscine, même si nous sommes en désaccord sur le site, relève de cette logique de réserve foncière. C'est satisfaisant et c'est dans la logique que nous avons lancée.

Sur l'utilisation des bâtiments eux-mêmes, en fonction de la commercialisation, chacun peut comprendre que vous ne puissiez pas répondre avant son aboutissement. Ma question porte plutôt sur le principe. Sommes-nous bien d'accord sur le fait que cette garantie d'emprunt concerne une opération de mise au propre de l'un des bâtiments de la place d'Armes ?

C'est un geste d'aménagement urbain très considérable. Nous parlons de trois millions d'euros que nous avons décidés. Est-ce bien de cela que nous parlons ? Sommes-nous bien dans la continuité ?

M. le Maire –

Je vais d'abord évacuer toute méprise. La piscine n'est pas actée à cet endroit. C'est une proposition que la Ville de Nevers peut faire à l'agglomération. Rien n'est décidé. Encore une fois, le projet ne fait que reprendre au niveau de l'agglomération. Qu'il n'y ait pas de méprise, rien n'a été décidé. C'est, encore une fois, un des sites proposés à Nevers. Il en existe d'autres dans la ville ou dans d'autres communes.

Pour répondre plus précisément à votre interrogation, je vous confirme qu'aujourd'hui, nous avons des entreprises qui émettent le souhait de s'installer mais ce n'est pas prêt. Il faut effectivement faire avancer ce projet. Des murs doivent pouvoir accueillir, dans l'immédiateté, des chefs d'entreprise qui veulent s'implanter, souvent, sous quelques mois et pas davantage. Si rien n'est prêt, ils vont voir ailleurs. Cela va dans le sens que vous dites, M. Sainte Fare Garnot. Il s'agit, effectivement, d'aménager les bâtiments pour pouvoir être à même d'accueillir des activités, ce qui fait défaut aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous proposer de passer au vote pour autoriser cette prise de garantie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2014-126 Dotations cantonales d'équipement. Année 2014. Affectation à différents projets

Adopté à l'unanimité.

2014-127 Groupement de commande pour l'achat et la livraison de fournitures administratives. Adhésion et adoption de la convention constitutive du groupement

Adopté à l'unanimité.

2014-128 ASPTT Nevers Omnisport-section tennis. Projet d'extension des installations sportives situées Bd de l'Hôpital. Soutien de la ville de Nevers

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération 128. Cette délibération va être présentée par M. l'adjoint aux Sports, Jean-Pierre Manse.

M. Manse – Merci M. le Maire. Je voudrais faire un préambule par rapport à la délibération pour rappeler certaines choses. Le 24 août 2004, la Ville de Nevers s'est rendu acquéreur de la parcelle cadastrée CI003 d'une superficie de 40 796 m², 8 boulevard de l'Hôpital. Cette parcelle comprenait déjà plusieurs installations sportives, stade, courts de tennis couverts, vestiaires, salle de judo... Ils demeurent affectés à l'ASPTT Omnisports, ancien propriétaire des lieux, en vertu d'une convention d'occupation du domaine public régulièrement renouvelée. Afin de permettre la tenue de compétitions d'ampleur régionale, de créer un poste de compétences en tennis, de rendre plus confortable et attractive la pratique tennistique et *in fine* d'accroître le nombre de licenciés, l'ASPTT Omnisports souhaite engager, sur ses fonds propres, la construction de nouveaux courts de tennis, dont un couvert. Au vu de la nature de ce projet qui participe à l'exécution d'une mission de service public, afin de faciliter le financement de ce projet par des fonds privés et dans le souci de préserver à l'ASPTT Omnisports – Section Tennis des droits sur l'ouvrage construit, il est décidé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droit réel, une AOT.

Dans le cadre du développement de ses activités, l'ASPTT Nevers Omnisport - Section Tennis a pour projet d'étendre les installations mises à sa disposition et qui sont la propriété de la Ville de Nevers.

Ce projet comprend l'extension de la structure couverte actuelle afin d'abriter un court de tennis supplémentaire et la réalisation deux courts découverts en terre battue.

Le montage financier du projet, validé par un expert-comptable, est estimé au total à 330 000 €. Vous avez les dépenses et les recettes sur la délibération.

Compte-tenu de la politique sportive menée par la municipalité et considérant l'intérêt et la qualité de ce projet, M. le Maire propose de soutenir l'ASPTT Nevers Omnisports - Section Tennis en l'accompagnant, tant sur le domaine patrimonial que financier.

Aussi, il vous demande de bien vouloir :

- passer une convention d'autorisation d'occupation temporaire, d'une durée de dix ans, avec l'ASPTT Nevers Omnisports, afin de conférer un droit réel sur les installations lui permettant de réaliser les travaux d'extension et d'en assurer l'exploitation ;

- accorder à l'ASPTT Nevers Omnisports – Section Tennis une subvention d'équipement d'un montant de 80 000 € afin de contribuer principalement au financement des travaux de mise aux normes imputables au propriétaire ;

- consentir à l'ASPTT Nevers Omnisports – Section Tennis une avance de trésorerie remboursable de 78 000 € servant de portage financier dans l'attente de l'encaissement des autres subventions figurant au plan de financement, et dont le remboursement sera effectué au fur et à mesure des versements des autres partenaires du projet ;

- garantir un emprunt de 140 000 € souscrit par l'ASPTT Nevers Omnisports – Section Tennis auprès du Crédit Agricole à hauteur de 50 %. Le prêt consenti comprend un taux fixe de 3,95 % sur dix ans et des échéances annuelles de 17 003,92 €.

- et enfin d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

Les crédits relatifs au versement de la subvention d'équipement et de l'avance de trésorerie sont prévus par la décision modificative n°4 aux comptes 20422 et 2764 opération 331 antenne 331A19 et les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de versement tripartite jointe en annexe 2.

Je précise également que l'avis de la commission 1 a été unanimement favorable.

M. le Maire –

Merci M. Manse. M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot –

Quelques mots de soutien au projet de l'ASPTT Nevers - Section Tennis. C'est un projet que la section a monté, voilà maintenant deux ans. Nous l'avons soutenu depuis le début. Nous avons pris l'engagement d'un soutien sous la forme d'une subvention à hauteur de 80 000 euros. Je suis heureux de pouvoir, ce soir, arriver à un vote sur ce principe.

J'aimerais souligner la qualité de la démarche de l'ASPTT Tennis puisqu'elle a été capable, avec ses propres moyens, de compléter une partie considérable du plan de financement. Nous savons que dans la vie associative, et c'est bien naturel, le recours aux fonds publics est un réflexe et un principe largement

partagé. Dans ce cas précis, à la fois sur fonds propres mais aussi par emprunt avec la recherche de cofinancement auprès de la fédération, la section tennis a été en mesure de rassembler plus de la moitié du plan de financement. Cela mérite d'être souligné parce que c'est une démarche assez novatrice dans l'esprit, très dynamique et portée par des responsables qui ont pris à bras de corps leurs responsabilités. Je souhaitais, d'une part, indiquer que nous sommes heureux, groupe d'opposition, de pouvoir voter, ce soir, cette délibération que nous avons, en réalité, mise en place, et c'est très bien ainsi. Par ailleurs, je tenais à souligner la singularité de la démarche qui, dans le contexte de rareté des crédits publics, a une originalité tout à fait intéressante.

M. le Maire –

Je vous remercie de votre soutien à cette délibération. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ?

M. Francillon.

M. Francillon –

Merci M. le Maire. Je voudrais enchaîner sur les propos de mon collègue M. Sainte Fare Garnot pour lui dire d'abord que je suis tout à fait d'accord avec lui en ce qui concerne la démarche de l'ASPTT. C'est un club que, personnellement, je connais bien pour y officier de temps en temps. Je dois dire que ce projet, en un sens, il est heureux qu'il aboutisse. Il se situe, et vous l'avez rappelé, dans la continuité de votre propre action. Cela se traduit par l'octroi d'une subvention importante de la Ville. 80 000 €, ce n'est pas rien. Elle se subdivise en 10 000 € de subventions normales et 70 000 € affectés à la remise aux normes des bâtiments existants. C'est tout à fait nécessaire. J'en conviens parfaitement. En outre, il y a cette avance remboursable de 78 000 €. C'est également normal.

Il faut soutenir les clubs de tennis, et pas seulement les clubs de tennis, mais il faut les soutenir tous ! Alors je connais bien un autre club, l'USON Tennis. Récemment, dans ce club, une structure couverte a été installée. Elle est financée, en grande partie, par le club avec un emprunt, des fonds propres, quelques subventions publiques (une du CNDS de la Direction régionale des Sports, de la Jeunesse et de la Cohésion sociale et une du Conseil général). Pour le reste, la Ville de Nevers, je parle de l'ancienne municipalité, avait été sollicitée, au moins oralement, à plusieurs reprises pour aider ce club dans ses investissements. La Ville de Nevers n'a pas fait l'effort consenti dans l'engagement acté à l'égard de l'ASPTT.

Je dis cela non pas parce que j'ai l'intention de voter contre cette délibération, je voterai pour, naturellement. Ce qui m'intéresse, c'est l'avenir. Il ne faut pas deux poids deux

mesures, excusez-moi pour l'expression. Il faut vraiment que nous réfléchissions ensemble à une politique sportive équitable à l'égard de tous les clubs. Ce soutien à l'ensemble des associations sportives doit être assuré de manière équitable. Il est normal d'accorder des subventions quand il y a un projet et celui de l'ASPTT est très intéressant. C'est naturel de le prendre en compte mais d'autres clubs, à un moment ou à un autre, feront d'autres demandes. J'espère qu'elles seront reçues avec le plus d'attention possible.

Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire –

Merci M. Francillon. Pour aller dans le sens de ce que vous indiquez, vous le savez, cela fait aussi partie de nos engagements. L'idée du soutien associatif que nous prenons sera dans les moyens et financé dans la mesure de nos possibilités et avec justice. L'idée toute simple est un projet, un budget. En l'occurrence, un projet a été mené avant nous. Il nous appartient de le finaliser. Nous sommes arrivés avec un budget déjà voté. Des choix avaient été grandement orientés et il était difficile de revenir sur la plupart. Nous l'avons fait lorsque nous avons pu et lorsque cela nous paraissait juste ou dans le respect de nos engagements. Nous serons vigilants. Nous participerons, et vous aussi M. Francillon, à un soutien associatif équitable et reposant sur des projets concrets.

Pas d'autres observations ?

M. Manse.

M. Manse –

J'ai bien écouté mon collègue. C'est la ligne sur laquelle nous nous engageons depuis quelques mois par rapport à tout ce qui a été fait. Avec mes collègues du Sport, nous sommes en train de préparer une grille de lecture différente de ce qui avait été fait jusqu'à présent. Nous tiendrons compte des projets et de l'équité avec un grand E.

M. le Maire –

Merci. Je rappelle que nous recevons, et vous en grande partie avec les conseillers délégués sur votre sphère de compétences, l'ensemble des associations pour échanger et anticiper leurs projets et leur indiquer les possibilités et les contraintes que nous avons pour que les choses soient bien claires. Il y a également une incitation à la recherche d'autres partenariats, compte-tenu des contraintes budgétaires annoncées aux collectivités.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

D'un mot, je ne laisserai pas sous-entendre, cela n'a pas été dit franchement à l'instant par votre adjoint, que nous ayons pu

dans le passé, M. le Maire, avoir un regard sur les clubs qui n'ai pas été équitable. Il l'était parfaitement. Il vous appartient aujourd'hui, c'était l'appel du pied de M. Francillon en direction de vous M. le Maire et de votre adjoint, de financer le projet de l'USON si vous jugez qu'il est juste de le faire. Nous aurons peut-être l'occasion de soutenir cette démarche. Nous en débattons. Je ne laisserai pas passer des sous-entendus à l'égard du travail que nous avons fait. Faire différemment, c'est très bien, mais ne dites pas que la différence porte sur l'équité.

M. le Maire –

J'avais cru comprendre, après les propos de M. Francillon, que l'USON n'avait pas reçu du tout d'écho à la demande.

Cela étant dit, je vous propose de procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2014-129 Musée de la faïence Frédéric Blandin. Tarifs des visites libres et commentées. Gratuité pour les personnes handicapées et leurs accompagnants

Adopté à l'unanimité.

2014-130 Tableau des effectifs. Création d'emplois de policiers municipaux

M. le Maire –

Je vais vous proposer d'examiner la délibération 130 concernant le tableau des effectifs et la création d'emplois de policiers municipaux. Vous le savez, l'équipe municipale majoritaire en place souhaite développer une police municipale d'une façon différente et la déployer de façon rationnelle et équitable, sur l'ensemble de la superficie de Nevers. Compte-tenu de ses besoins en service public en matière de police de proximité, qui n'aurait pas dû être coupée en deux avec les ASVP, et de tranquillité, nous souhaitons accentuer la présence des effectifs sur l'ensemble de Nevers et sur les quartiers où il peut y avoir des difficultés ou les zones sensibles. Je rappelle que tout citoyen a le droit à la sécurité. Un rapprochement a donc eu lieu entre les services de police municipale et de surveillance de la voie publique. Dans ce cadre, nous proposons une extension des horaires de terrain, lorsque l'effectif sera au complet, avec des horaires d'ouverture du service élargis. Il y a lieu de recourir à des effectifs supplémentaires, comme je vous le disais, pour répondre aux missions sollicitées.

C'est la raison pour laquelle nous proposons au conseil municipal de créer trois emplois à temps complet de policiers municipaux et de procéder :

- aux déclarations des avis de vacance d'emploi auprès du Centre de gestion de la Nièvre, au fur et à mesure des moyens puisqu'ils ne seront pas forcément pourvus immédiatement ;
- au pourvoi des postes selon les conditions statutaires et à la rémunération des agents en référence à la grille des traitements des fonctionnaires du cadre d'emploi, assorti du régime indemnitaire correspondant.

Je précise que les ASVP, Agents de sécurité de la voie publique, actuellement recrutés sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, pourront bénéficier des emplois ainsi créés, en cas de réussite aux épreuves des concours de policier municipal. D'ailleurs, certains de ces agents les préparent.

Je vous propose d'approuver la création de ces emplois de policiers municipaux, tels qu'ils vous ont été présentés, et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les arrêtés à intervenir.

Comme c'était une délibération qui suscitait des interventions, je vais donc céder la place, la parole plutôt, à M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – La place ?

M. le Maire – C'est un peu d'humour.

M. Sainte Fare Garnot – Très bien, on attendra les élections...

Sur le principe, pour la police municipale et la réorganisation que vous avez menée, nous contestons l'argument que vous avancez. Vous indiquez que la réunion de la police municipale et des ASVP peut avoir un quelconque effet en matière de sécurité publique. C'est faux puisque les ASVP ne disposent d'aucun pouvoir de police. Ils n'ont de pouvoir que leur assermentation qui leur donne la possibilité, fort populaire chacun le sait, de dresser des procès-verbaux pour stationnement illicite. Vous ne pourrez pas faire exercer des pouvoirs de police aux ASVP si telle est votre intention. Je ne vous prête pas cette erreur, elle est fautive. Si votre intention est de le laisser croire, c'est bien sûr une illusion que j'entends dissiper.

Sur le fond, vous entendez créer trois postes et budgétairement deux seulement, si j'ai bien compris. Comme le principe nous paraît intéressant, nous ne le contestons pas. La sécurité, disons plutôt la tranquillité publique, puisque les policiers municipaux

n'ont pas de pouvoir d'enquête, ni d'arrestation, est un besoin public élémentaire. Il n'y a pas de raison de polémiquer là-dessus. Peut-être aurons l'occasion de débattre sur d'autres questions. Votre orientation sur la vidéosurveillance nous convient beaucoup moins.

J'aimerais obtenir des éclaircissements, avant que nous décidions de notre vote, sur le financement. Deux créations de poste budgétaire, c'est au bas mot 60 000 € par an. Nous savons que la période est difficile, qu'il faut faire des économies et vous lancez des dépenses nouvelles. C'est risqué. Vous avez déjà pris un certain nombre de décisions qui contraignent les finances de la ville. Nous avons transmis des finances en bon état, saines et solides. Nous ne les laisserons pas dériver ces finances sans alerter vigoureusement. Parce qu'il ne peut pas y avoir, dans le contexte que nous connaissons, de dépenses nouvelles qui ne soient pas accompagnées d'économies par ailleurs, la question que nous posons est : sur quel poste ou dans quel domaine, entendez-vous faire ces économies pour permettre cette mesure qui, par ailleurs, peut être intéressante et que nous pourrions voter si vous êtes en mesure de nous éclairer sur la question du financement ?

M. le Maire –

Tout d'abord, la police est un domaine que je connais un peu. Je peux vous assurer que nous avons une vision un peu différente que le matraquage de stationnement que les Neversois ont connu et qui a commencé à s'alléger. Je pense que chacun a pu apprécier.

Jusqu'à présent, il y avait beaucoup plus d'agents de la sécurité de la voie publique que de policiers municipaux, qui ont effectivement une compétence différente. Nous avons souhaité rééquilibrer les choses et donner la possibilité à certains ASVP de devenir policiers municipaux, notamment par la voie du concours. C'est une évolution interne et une évolution de carrière. Je pense que vous y souscrivez.

Ensuite, le maire est officier de police judiciaire, vous le savez, et peut éventuellement enquêter et se faire aider la police municipale. Secundo, les effectifs de police nationale sont insuffisants, à Nevers. Cela a été reconnu, il y a quelques jours, par Mme la directrice de la Sécurité départementale. Les municipalités n'ont pas à pallier parce que les pouvoirs sont différents. Mais il existe une complémentarité.

Nous étions, il y a quelques jours, avec les riverains de la rue du Stand qui n'en peuvent plus d'une situation qui n'a pas été réglée, depuis 15 ou 20 ans. J'ai demandé au service de la police municipale, d'ores et déjà, d'être plus présent dans ce quartier

où ils ne voyaient personne. Je lui ai demandé d'intervenir au Banlay où il y a du trafic de stupéfiants entre les jeunes. Je lui ai demandé d'être plus présent dans le Parc Salengro où des jeunes ont été frappés et agressés, il y a encore peu de temps. J'ai également demandé une présence aux Courlis. J'ai demandé, à la rentrée, en lien avec d'autres intervenants parce que l'effectif ne suffira pas, d'assurer une présence aux entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaires. C'est très attendu par la population et cela se fait dans beaucoup de municipalités.

Vous voyez que nous avons un certain nombre de projets. Ils nécessitent un développement de cette police municipale. Je le répète, elle était unique en son genre car coupée en deux, avec d'un côté les ASVP et de l'autre les policiers municipaux. Sur certains domaines d'action, il y a possibilité de faire des binômes. Nous avons, avec M. Schenck, le chef de service de la police municipale, que vous connaissez, mis en place une nouvelle définition, en accord d'ailleurs avec le personnel que j'ai rencontré à plusieurs reprises, avec une amplitude différente pour une présence plus large, dans la durée, chaque jour, de la police municipale, là où cela sera nécessaire.

Depuis que j'ai été élu, je leur ai déjà demandé, à plusieurs reprises, d'intervenir sur des lieux très précis. Il faut des moyens de personnel. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire de la sécurité à outrance, il s'agit de faire de la sécurité à laquelle tout le monde a droit. Nous travaillons, de façon encore plus accrue, en lien avec la police nationale, notamment sur certains secteurs, avec des rondes qui pourront être alternatives ou éventuellement ensemble. Il y a une volonté de notre part que les Neversois vivent en paix. Je pense que c'est la moindre des choses.

Vous parlez de vidéosurveillance. Moi, je suis précis sur les termes. Nous allons proposer à la population, car c'est un domaine auquel je souhaite associer les Neversois, une réflexion sur la vidéoprotection car cela fait débat. La vidéoprotection c'est pour protéger, pas pour surveiller. En vidéosurveillance, vous pouvez surveiller tout le monde, 24/24, où vous voulez. La vidéoprotection, c'est encadré. C'est utilisé par des policiers, soit municipaux soit nationaux, lorsqu'il y a un acte délictueux. C'est encadré par le pouvoir judiciaire auquel je tiens beaucoup. Cela n'a strictement rien à voir avec de la vidéosurveillance. Je rappelle que beaucoup d'entre nous sont sous vidéosurveillance lorsqu'ils vont retirer des billets de banque ou faire leurs courses au supermarché mais ils ne le savent pas toujours. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui a évolué. Un débat est nécessaire, me semble-t-il. Nous allons le proposer à la population, sans doute à

la rentrée, par la voix de forums auxquels tous ceux qui souhaitent participer et intervenir seront les bienvenus.

Nous allons faire des économies sur le fonctionnement du cabinet du maire parce que nous avons quasiment divisé la note par deux. Pour parler plus sérieusement, mais je vous donnerai les chiffres en temps voulu, nous avons bien évidemment anticipé. Vous savez, nous sommes sur un budget que vous avez voté avant l'élection. Nous pouvons modifier de temps à autre, ce que nous faisons en conseil municipal. Nous allons travailler très bientôt, avec M. Pasco que vous connaissez bien, sur le prochain budget. Nous anticipons cette dépense supplémentaire mais nécessaire. Puisque nous menons une réforme structurelle sur le fonctionnement de la municipalité, c'est aussi dans le respect du statut des droits des agents, en association avec la représentation syndicale. Je le dis parce qu'il ne faut pas toujours multiplier les peurs inutiles. Nous aurons la solution.

Oui, je vous en prie.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci. Si je comprends bien, vous avez l'intention de faire des économies correspondant à la dépense nouvelle mais cette intention se concrétisera dans le budget 2015. Vous comprenez la difficulté pour le conseil de voter une dépense supplémentaire, dont chacun comprend, dans le contexte qui est le nôtre, que ce n'est pas une orientation qu'il faut multiplier. Multiplier les dépenses, cela veut dire à terme, d'une manière ou d'une autre, dégrader les finances de la ville. Or des finances dégradées, à court ou moyen terme, se traduisent par une augmentation des impôts. Ce n'est pas votre souhait, nous le savons. Si vous prenez des décisions qui sont contradictoires avec l'intention affichée, elles auront des effets, que vous le vouliez ou non.

Honnêtement et objectivement, il y a difficulté à pouvoir vous suivre. Vous ne pouvez pas présenter un projet, alors que nous sommes une instance délibérative à vocation à délibérer sur des choses précises, si nous ne savons pas comment vous le financez. Sur le principe, nous ne voyons pas de difficultés à vous suivre. Je formule le souhait que plus de rigueur dans le travail municipal vous conduise, à l'avenir, à financer les mesures que vous présentez.

Puisque vous avez ouvert le débat sur l'avenue du Stand, parce que je lis la presse, j'ai constaté que vous vous étiez approprié un projet que j'ai lancé. Rien ne me fait plus plaisir puisque vous me donnez raison sur chaque dossier sur lequel vous agissez ainsi. C'est très bien d'ailleurs. Au-delà du sourire, je le pense vraiment. J'apprécie moins que vous puissiez prétendre

que ce projet est le vôtre. Nous avons fait acter dans le schéma départemental de gestion des gens du voyage du site actuel de la Jonction, qui n'est pas utilisé comme il doit l'être, une solution nouvelle qui consiste à proposer un déplacement de ces familles sur plusieurs terrains de l'agglomération. Je rappelle que l'obligation légale est que la commune de Nevers puisse accueillir des personnes en déplacement, des gens du voyage.

Nous disposons sur ce site des personnalités, des familles installées durablement. Cela empêche l'utilisation du site selon sa destination. Cette solution permettra de soulager les habitants de la rue du Stand qui souffrent, depuis trop longtemps, d'une pression insupportable. Nous sommes bien d'accord. Je suis très heureux que nous puissions, sur ce point, afficher un consensus. Elle permettra aussi de travailler sur la réinsertion sociale des personnes concernées. Aujourd'hui, ils vivent en vase clos, en rupture avec la société. Les enfants vont peu à l'école. Les conditions de vie, d'hygiène et les transmissions des savoirs sont anormales. Nous avons une reproduction des conditions de vie extrêmement choquante sur le plan humain. Cela ne correspond pas aux valeurs humanistes que nous défendons et que nous entendons défendre dans l'avenir. A la fois pour des raisons de sécurité et pour des raisons humanistes, nous avons lancé ce projet. Les policiers municipaux ne peuvent pas faire respecter l'ordre puisqu'ils n'ont pas le pouvoir d'intervenir, dès lors que des délits sont constatés. Ils peuvent rassurer, et c'est bien à ce titre-là, mais ne faites pas croire que les policiers municipaux vont pouvoir mener une action de sécurité alors que des délits sont commis. C'est faux.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, je ne vais pas vous le faire croire. Je vais même vous confirmer que cela a été fait ! Dans ces deux ou trois derniers mois, la police municipale a été à l'origine d'interpellations, notamment au sentier du Ver-Vert. Elle a elle-même appelé la police nationale. Elle est intervenue et a interpellé l'individu préalablement avant que la police nationale n'intervienne. C'est comme cela, il y a des règles de compétences. Vous n'avez pas l'air de bien comprendre le fonctionnement de chaque police. Il n'empêche qu'elles peuvent travailler en lien. Quand la police municipale voit un acte de délinquance, elle ne va pas s'en aller en courant. Elle fait ce qu'il faut. Sans sa présence, l'acte de délinquance n'aurait pas cessé. Ce n'est pas une volonté, c'est une réalité. La police municipale a des pouvoirs et je souhaite qu'elle les exerce pleinement parce que je les connais bien, ce que vous ne semblez pas tout à fait connaître.

En ce qui concerne les termes d'appropriation de projet, permettez-moi, j'ai presque envie de le prendre avec humour,

sinon vous allez encore dire que je vous agresse. Vous dites dans la presse, récemment, que nous prenons des « mesurette ». Les Neversois apprécieront si la baisse de la fiscalité, que vous n'avez jamais réalisée, est une « mesurette » ; si le changement de circulation tant attendu est une « mesurette » ; j'en passe et des meilleures. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Cela s'appelle des mesures, à nos yeux et, sans doute, aux yeux de ceux qui nous ont élus. Par rapport à ce que vous évoquez, je voulais simplement dire que je ne me réapproprie aucun projet. Je souhaiterais bien ne pas avoir cette épine dans le pied, l'aire de l'avenue du Stand que vous n'avez jamais traitée réellement. Aujourd'hui, deux entités s'en occupent, plus Mme la Préfète qui a pris conscience qu'il y avait besoin d'un soutien de l'Etat. Je ne me réapproprie rien du tout, par contre j'essaie de le régler. Un des premiers courriers que j'ai trouvés sur mon bureau, particulièrement vide quand je suis arrivé à la mairie, c'était des courriers de riverains de l'avenue du Stand qui m'interpellaient. Lorsque j'étais en réunion à la salle des Eduens, jeudi soir, je peux vous dire qu'ils n'étaient pas très satisfaits de la façon dont votre municipalité s'est occupée de cette difficulté, sinon je n'aurais pas fait cette réunion. Aujourd'hui, nous en sommes quasiment à sortir les armes. Nous avons pris conscience de cette difficulté. Si nous en sommes là c'est parce que vous n'avez pas su faire respecter le règlement intérieur de cette aire de l'avenue du Stand. Vous n'avez pas su associer les bonnes personnes pour ce développement et cet accompagnement. Nous allons, effectivement, modifier ce fonctionnement et trouver un autre terrain. Nous allons fermer l'aire de l'avenue du Stand. Nous allons trouver un terrain qui soit éloigné des habitations pour que tout le monde puisse vivre en paix. Nous allons le faire dans l'accompagnement social, avec des emplois proposés aux jeunes notamment qui habitent sur cette aire de l'avenue du Stand. Je rappelle aussi qu'il y a des enfants, ce qui pose des problèmes de dératisation. Nous ne pouvons pas nettoyer ce terrain qui est difficile. Lorsqu'il est nettoyé, au bout de 15 jours, il faut recommencer parce qu'il y a d'autres populations. Ce ne sont pas que les occupants de l'avenue du Stand qui s'en servent de dépôt. Nous sommes confrontés à un réel problème qui pose des difficultés majeures parce que les précédentes municipalités ne s'y sont pas intéressées, et en tout cas ne l'ont pas réglé, ce que nous entendons bien faire, dans les mois qui viennent, dans l'attente d'un projet mené par l'agglomération. L'agglomération mène l'étude du projet MOUS, un projet d'accompagnement à la sédentarisation et dans des aires démultipliées sur l'agglomération, pour éviter de faire des populations importantes que vous n'avez pas gérées, dans le respect de la sécurité de la route et de la tranquillité publique.

En ce qui concerne les économies, nous en avons déjà faites puisque nous avons baissé, je le rappelle au bout de 15 jours, la fiscalité. C'est sur 2014. C'est en trouvant, effectivement, des économies. Et nous continuons. Nous en faisons dès cette année. Le budget du cabinet du maire, je vous en parlais tout à l'heure, c'est dès cette année ! Ce n'est pas l'année prochaine. Je le dis et je le répète, nous sommes sur des axes d'économies, dans le respect du personnel, dans un fonctionnement plus efficace. Puisque vous en parlez, j'aimerais vous faire part de la bonne surprise que nous venons de trouver. Nous sommes obligés de dépenser rien moins que 700 000 € dans la réfection de la charpente du Beffroi, qui ne doit pas s'écrouler seulement depuis trois mois et à laquelle aucune attention n'a été portée depuis des années, aux dires, d'ailleurs, d'une personne qui s'occupait, pendant un temps, des charpentes à la ville et qui est désolée de ce mépris de notre patrimoine. Je le dis parce que 700 000 €, c'est aussi de l'argent qui va coûter aux Neversois. Mais c'est cela ou le Beffroi va s'effondrer. Voilà, les mesures d'économie sur lesquelles nous travaillons et, en même temps, les dépenses un peu inattendues que vous saviez peut-être, mais pas nous !

M. Gaillard.

M. Gaillard –

Merci M. le Maire. Concernant le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, il s'établit sur six ans 2013-2019. Pour préciser les choses, il avait été transmis au mois de décembre 2012 à la Ville, puis adopté dans ce même conseil, en janvier 2013. J'ai interpellé la députée sur ce sujet parce que cela me préoccupe grandement. Je regarde ce qui a été fait, par le passé, par la Ville de Nevers. Il s'est écoulé un an et demi sans que rien n'ait été fait. L'élue Martine Carrillon-Couvreur, députée de la Nièvre, ne m'a pas répondu, un mois et demi après ma sollicitation. Je considère qu'il y a encore un réel mépris par les socialistes dans le traitement de cette question. Je le déplore évidemment. C'était simplement pour recadrer les choses sur ce schéma de cohérence départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Les esprits s'échauffent sur la sécurité puisque c'est un sujet très politisé, depuis plusieurs années, du fait de Nicolas Sarkozy principalement. C'est ainsi.

Sur le fond, vous avez confirmé que le pouvoir de la police municipale, lorsque des délits sont commis et qu'elle en est témoin, consiste à solliciter l'intervention de la police nationale. C'est effectivement ce que j'indiquais. Il n'y a pas de possibilité

d'arrêter les contrevenants. Cela relève du seul pouvoir de la police nationale. C'est un point technique. Cela n'a pas de caractère politique à mon sens. Je souhaitais que ce soit précisé. Vous aviez l'air de penser autrement. A travers le débat, nous avons compris l'organisation proposée.

Dans le principe, je vous l'ai déjà fait savoir, nous ne sommes pas opposés même si nous ne faisons pas de la sécurité un élément politique identifiant comme d'autres. Nous ne sommes pas satisfaits de vos réponses sur le plan budgétaire qui n'éclairent pas le sujet. Nous ne savons pas comment ces créations de postes seront financées. Nous considérons que tout risque d'augmentation de la dépense se traduit par une dégradation des finances publiques de la ville. A ce titre-là, nous ne pouvons pas vous suivre.

Vous avez voulu rappeler le formidable geste que vous avez fait sur les impôts et revenir sur mon appréciation. Oui, nous considérons, pour notre part, qu'une baisse des impôts de 7 à 14 euros, en moyenne, par foyer, est une « mesurette ». Je pense que c'est ainsi que les Neversois l'entendront. Ils ont pensé, en votant pour vous, qu'ils votaient pour des baisses très conséquentes. Quand ils vont constater qu'ils sont sur le quantième, sur la virgule, ils seront déçus.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, puisque vous revenez là-dessus, je tiens quand même à rappeler que nous avons fait en 15 jours ce que vous n'avez pas été capables de faire, depuis des années, peut-être même une décennie ! La population neversoise doit savoir que nous nous orientons sur une baisse fiscale pendant notre mandature sur six ans. Nous ne sommes pas des inconscients. Nous n'allons pas diviser les impôts des citoyens par deux. Ils savent qu'il y a des dépenses publiques, vous le souligniez. Il y a également des mauvaises surprises, dont vous êtes le responsable, je le dis ! Nous devons y faire face. Nous le faisons avec un paradoxe qui est de faire mieux avec moins. C'est ce défi que nous allons relever.

En ce qui concerne les économies, je vous donne par exemple les postes de chauffeur du maire. Vous disposiez d'un chauffeur et demi, moi je n'ai plus de chauffeur. C'est une économie. C'est 1,5, je vous montrerai les chiffres. C'est un exemple, je pourrais vous en trouver beaucoup mais je risque d'y passer la soirée.

Quant à la police municipale, je tiens également à souligner, parce que j'aime bien être précis, elle a été à l'origine de quatre interpellations, ces derniers temps. Ce n'est pas négligeable. Cela permet à chacun de vivre mieux. Si vous considérez que la

police municipale a pour seul rôle de verbaliser ceux qui ne mettent pas assez d'argent dans les parcmètres, ce n'est pas ma conception des choses. Ce n'est pas les valoriser. Si, si c'est ce que vous dites !

J'insiste aussi sur la sécurité. A mes yeux, la sécurité n'est pas de la politique. C'est de la citoyenneté. La sécurité est un droit de chacun à vivre en paix. Je veillerai à ce qu'il soit respecté. C'est en ce sens que nous pourrions améliorer, renforcer une police municipale de proximité, au service des citoyens.

M. Cordier.

M. Cordier – Je voudrais juste intervenir quelques secondes. Vous parlez de M. Sarkozy mais il me semble bien que Mme Aubry avait demandé, il y a quelques années, l'expulsion d'un camp de Roms, dans la région de Lille. Ne renversez pas les choses !

M. le Maire – Bien. Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2014-131 Tableau des effectifs. Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Adopté à l'unanimité.

2014-132 Personnels vacataires. Compléments

M. le Maire – Bien, nous enchaînons avec la délibération 132 concernant les personnels vacataires. Lors de sa délibération du 3 juin 2013, la nécessaire contribution de vacataires à certaines missions publiques a été actée. Le besoin de ces vacataires est variable et répond à l'évolution des services offerts à la population ou à la mise en œuvre de différents projets. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter les possibilités de recours à des vacataires au profit des missions publiques suivantes :

- accueil et animation du musée ;

- missions relevant des services techniques pour le pôle Cadre de vie ;

- photographe pour la Communication ;
- aide aux devoirs pour l'Enseignement et l'Education.

En conséquence, je vous propose de :

- m'autoriser à effectuer les recrutements en personnels vacataires nécessaires à la réalisation des missions municipales ;
- approuver le paiement des vacataires conformément aux tableaux présentés dont vous avez eu connaissance ;
- approuver l'évolution automatique du taux horaire basé sur le Smic.

M. Diot.

- M. Diot – M. le Maire, autant nous comprenons à quoi peut correspondre une vacation pour un guide conférencier, pour un photographe ou pour un pigiste, autant nous peinons à identifier à quoi peuvent correspondre les vacations pour les missions relevant des services techniques. La délibération l'évoque. De quelle sorte de missions s'agit-il en ce qui concerne le Cadre de vie ?
- M. le Maire – Mme Wozniak, qui s'occupe du Cadre de vie, va vous répondre.
- Mme Wozniak – Il s'agit de quatre emplois vacataires pour aider les agents du service horticole à entretenir les digues de Loire et pour les missions d'arrosage dans les serres.
- M. Diot – Les agents de la Ville ne peuvent pas...
- Mme Wozniak – Ils ne sont pas en nombre suffisant. Beaucoup de personnes sont à remplacer. Le personnel est vieillissant. L'effectif n'est pas suffisant pour cet été.
- M. Diot – D'accord. Donc c'est temporaire ?
- Mme Wozniak – C'est temporaire. Nous verrons si nous reconduisons le principe pour l'été prochain.
- M. Diot – Vous connaissez notre attachement aux régies municipales. C'était la question. Il n'y a pas de soucis.
- M. le Maire – C'est temporaire. C'est pour pallier un manque. Je vous rappelle la poursuite de la modification des horaires d'été pour le personnel travaillant dans ce domaine afin qu'il puisse être respecté, dans le cadre des difficultés de chaleur que nous pouvons être amenés à connaître.

Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0.

Abstention : 0.

Adopté.

2014-133 **Parc d'activités économiques de Nevers Est et hôtel communautaire de Nevers Agglomération. Mise à disposition de services municipaux pour assurer diverses prestations d'entretien. Convention ville de Nevers/Communauté d'agglomération de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2014-134 **Personnels ouvriers du ministère de la Défense. BSMAT de Fourchambault. Mise à disposition à titre gracieux auprès de la ville de Nevers. Conventions**

Adopté à l'unanimité.

2014-135 **Taxe de séjour perçue au port de la Jonction. Collecte par la communauté d'agglomération de Nevers. Convention Ville de Nevers/Nevers Agglomération**

Adopté à l'unanimité.

2014-136 **Signalétique de la Véloroute. Convention de partenariat entre la ville de Nevers et le Pays Nevers Sud Nivernais**

M. le Maire –

Je vais ensuite passer la parole à M. l'adjoint Xavier Morel concernant la signalétique de la Véloroute - Convention de partenariat entre la ville de Nevers et le Pays Nevers Sud Nivernais.

M. Morel –

Merci M. le Maire. Mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs, vous savez que le Canal Latéral à la Loire traverse le Pays de Nevers Sud Nivernais sur une cinquantaine de kilomètres entre les communes de Gimouille et Laménay-sur-Loire. Depuis 2009, le Conseil de Développement du Pays Nevers Sud Nivernais est missionné par les collectivités riveraines de la voie d'eau pour mettre en place des actions collectives.

En 2013, le Conseil général de la Nièvre a entrepris l'aménagement d'une Véloroute entre Nevers et Decize permettant ainsi de raccorder l'itinéraire EuroVélo 6 et le Tour de Bourgogne à Vélo. Les travaux seront terminés dans le courant de l'été 2014. L'installation de panneaux de signalétique

directionnelle, de rabattement et de jalonnement est prévue pour la saison 2014.

Afin de favoriser l'accès des clientèles en itinérance en bateau et en vélo aux commerces et services, le Pays Nevers Sud Nivernais et les collectivités riveraines de la future Véloroute ont défini un schéma commun de signalétique qui se décline de la manière suivante :

- des totems d'informations touristiques le long de la voie d'eau ;
- des panneaux directionnels indiquant les commerces et services en milieu rural ;
- des panneaux de jalonnement dans les villes ;
- des panneaux d'informations au niveau des gares de Nevers et Decize.

Le Pays Nevers Sud Nivernais et la ville de Nevers ont convenu d'implanter sur le territoire communautaire les panneaux suivants :

- un panneau d'information sur le parvis de la gare ;
- seize panneaux de jalonnement dans la ville permettant de relier à vélo le port de la Jonction, point de départ de la Véloroute, et le centre-ville.

La participation demandée à la Ville de Nevers s'élève à 4 425 euros T. T. C.

Je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire –

Merci. Mme Charvy.

Mme Charvy –

M. le Maire, chers collègues, je me réjouis de l'amélioration de la signalétique de la Véloroute. Néanmoins, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour faire part des appréciations de l'Association française pour le développement des véloroutes. Avec 50 cyclos, ils ont entrepris une croisière traversant l'Europe et se sont arrêtés à Nevers, le 2 juillet dernier. Ils ont fait part d'un certain nombre d'observations, après plus de 2 000 kilomètres qui leur permettent de comparer aux autres tronçons d'EV6. Ils ont constaté que l'infrastructure était plutôt de bonne qualité, meilleure que sur certains tronçons en

Allemagne et en Autriche, ce dont nous pouvons nous réjouir. Il reste des points à améliorer.

Dans ce que vous proposez M. Morel, deux points le sont, notamment la signalétique depuis la gare de Nevers et les jalonnements de la signalétique dans la ville. Cependant d'autres points restent encore à travailler. La signalétique doit être homogène, tout au long de l'EV6, nous ont-ils dit, avec le logo partout. Par exemple, ils ont noté qu'il n'y avait pas d'indication d'EV6 pour la direction de Nevers à Decize, ni de liaison entre l'EV6 et le centre-ville (en particulier le musée, la cathédrale, le palais ducal). Ils ont constaté, enfin, que le long de la Jonction, il y avait un problème d'enrobé. Des solutions techniques à ce problème existent. Je vous en fais part. L'arrivée du bassin de la Jonction débouche sur le grillage de l'ancienne piscine. Il faut penser à réaménager cette sortie. Ils ont noté, également, l'absence de réaction et de tout accueil officiel, dans la Nièvre et à Nevers. Cela n'a pas été le cas dans toutes les villes. Pour résumer, vous le voyez, il reste encore des efforts à faire pour améliorer la situation.

Je terminerai en disant que nous devons mesurer la dimension des enjeux, notamment économiques liés à l'EV6. Nous sommes, dans la Nièvre, au tout début d'un phénomène qui peut s'avérer de grande ampleur. Il se déroule sur une saison longue, d'avril à octobre. Je vous donne pour exemple les 800 000 cyclos qui sont sur la Loire à Vélo, en région Centre, en 2013. Ils génèrent, il faut le savoir, une dépense quotidienne d'environ 60 à 80 euros. Il reste des efforts à fournir même si je dois saluer le travail qui a été fait.

M. le Maire –

Merci Mme Charvy. Vous voyez que nous allons dans le même sens. M. Morel, vous souhaitez répondre.

M. Morel –

Effectivement, vous avez raison. La Véloroute, et particulièrement le vélotourisme, fonctionne très bien. L'année dernière, nous avons une progression de 17 %, et cette année de plus 30 %, à ce jour. Il y a beaucoup de choses à faire. Nous avons été un petit peu bloqués sur les projets de la Loire en vélo, pour le dépôt d'un nom, car cela a été déposé par la région Centre. Nous avons signé, le 3 juillet, une convention cadre avec bon nombre d'élus et de communes qui vont nous permettre de montrer que nous avons la volonté d'agir en ce sens. Mais je suis prêt à partager avec vous tous les petits griefs que vous avez émis. Notre volonté est d'aller dans le bon sens. Pour les signalétiques, elles sont en cours. Il faut nous laisser le temps de les poser.

M. le Maire –

Une autre remarque ? Je vous en prie.

Mme Charvy – Je voudrais juste rendre à César ce qui lui appartient. Derrière cet argumentaire, il y a aussi l'association Zig Zag. Je tiens à le dire ce soir.

M. le Maire – Tout à fait, c'est un travail en commun. Je vous propose de passer au vote pour la signature de cette convention de partenariat.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté.

Je vous en remercie.

2014-137 Amicales de jumelage. Attribution de subventions de fonctionnement. Année 2014

Adopté à l'unanimité.

2014-138 Déplacement à l'étranger. Jumelage entre Nevers et Siedlce (Pologne). Mandat spécial

Adopté à l'unanimité.

2014-139 UFR de Droit. Unité de formation et de recherche. Attribution du Prix pierre Bérégovoy

Adopté à l'unanimité.

2014-140 Associations d'étudiants. Attribution de subventions

Adopté à l'unanimité.

2014-141 Chauffage urbain de Nevers. Contrat d'achat de la chaleur fatale. Ville de Nevers/Nevers Agglomération/Société Sonirval/société Enéa

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°141 concernant le chauffage urbain de Nevers - Contrat d'achat de la chaleur fatale. Ville de Nevers/Nevers Agglomération/Société Sonirval/société Enéa. M. Grafeuille, vous avez la parole.

M. Grafeuille –

Merci M. le Maire. Par délibération N°2014-136 du 1^{er} juillet 2013, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public de chauffage urbain de Nevers avec les sociétés Dalkia France et SVD67, pour une durée de 20 ans et six mois. Par délibération 2014-012 du 10 février 2014 validant l'avenant 1 à ce contrat, la société Enéa (Energies Nevers Agglomération), filiale des sociétés Dalkia France et SVD67, a été substituée à ces dernières.

Cette délégation concerne l'exploitation, la modernisation du réseau existant et son développement sur notre territoire ainsi que sur celui de Varennes-Vauzelles et Fourchambault. En particulier, notre délégataire garantit l'utilisation d'au moins 50% d'énergies renouvelables et de récupération, en allant chercher la chaleur de l'usine de valorisation des déchets de l'Agglomération de Nevers, située à Fourchambault.

La première tranche de travaux, celle concernant la construction de l'artère thermique principale, a débuté le 10 juin et s'achèvera à l'automne. Cette artère permettra l'importation de la chaleur fatale produite à l'usine de valorisation des déchets au profit des logements et équipements du quartier du Banlay. Au passage, ils desserviront des résidences du quartier du Maupas et la piscine de Varennes-Vauzelles. Cette chaleur fatale représente le premier pilier de notre projet. Son coût est moins élevé que celui des énergies fossiles. Elle est disponible toute l'année et son régime de TVA est fixé à 5,5 %.

Les premières calories fatales seront importées de Fourchambault à compter du 1^{er} octobre prochain.

Or, pour acheter cette chaleur fatale, il est nécessaire que les deux autorités délégantes et les deux sociétés délégataires des services publics concernés s'accordent sur un contrat de vente.

Je précise que la chaleur fatale, pour ceux qui ne le sauraient pas, ce sont les rejets thermiques provenant d'un processus industriel, d'un moteur (chaleur de dissipation des gaz d'échappement), d'un couplage chaleur-force ou de n'importe quel équipement générant de la chaleur (ici, il s'agit de déchets d'incinération) et qui peuvent être récupérés et valorisés.

En conséquence, je vous propose d'approuver le contrat ci-joint à passer avec l'Agglomération de Nevers, la Société nivernaise de Valorisation (Sonirval, délégataire de Nevers Agglo) et Energies Nevers Agglomération (Enéa, notre délégataire) et de m'autoriser à le signer.

La commission 3 a donné un avis favorable.

M. le Maire – Merci M. Grafeuille. Une demande d'intervention ? M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous, M. le Maire. Quelques mots pour rappeler que ce projet est l'un des principaux projets du mandat précédent. C'est un vrai projet industriel. Nous en avons déjà parlé. C'est passionnant et au cœur de l'innovation industrielle. Nous utilisons cette chaleur, qui était, dans le passé, inutile, fatale au terme du processus industriel, pour chauffer un réseau d'eau qui existait déjà dans le chauffage urbain et faire baisser le coût du chauffage pour 2 000 foyers neversois. Il y a du reste des effets positifs pour Varennes-Vauzelles, Fourchambault, potentiellement Coulanges même si cela demande des compléments. C'est un vrai très beau projet, au cœur du mandat précédent. C'est une des belles réussites de l'équipe précédente que nous avons, je crois, livrée à Nevers et aux Neversois. C'était un engagement fort de la gauche neversoise, dans la campagne, de faire en sorte que le projet puisse sortir de terre. Notre engagement est respecté puisque nous avons lancé l'ensemble des procédures. Cela nous permet, aujourd'hui, de statuer sur cette délibération. Je m'en réjouis.

J'aimerais à nouveau rappeler l'importance des économies que notre projet va permettre. Lorsqu'elle s'engage sur le pouvoir d'achat, la gauche neversoise réfléchit à hauteur des enjeux vécus par les Neversois. C'est, en moyenne, 200 € d'économies par an et par foyer, pour les 2 000 foyers neversois qui vont bénéficier de cette mesure. C'est très considérable. C'est plus de 30 % de la facture de chauffage des Neversois considérés. Je vous dirais à tous : ça, c'est une mesure réelle pour le pouvoir d'achat. Chacun pourra faire la différence avec une « mesurette » de 7 € par an sur les impôts.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot, je vous l'ai déjà dit une fois, je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas été réélu, avec vos belles mesures qui s'échelonnent de conseil municipal en conseil municipal. Ce n'est pas un projet de gauche. La sans étiquette neversoise vous confirme qu'elle est dans le pragmatisme. Les beaux projets, elle les poursuit. Les mauvais, elle les arrête. Nous développerons même le chauffage urbain de telle façon que la future piscine communautaire soit chauffée, ce que vous n'aviez pas prévu. Cela semblera une économie pour les Neversois.

Mme Charvy, puis M. Diot.

Mme Charvy – Je vais m'abstenir M. le Maire et je voudrais expliquer pourquoi. Le réseau de chaleur n'est pas à remettre en cause mais son approvisionnement énergétique reposant sur

l'incinération et une chaufferie biomasse est une fausse image durable. Pour pouvoir dire cela, il faut bel et bien faire de la politique et avoir un système de valeurs cohérent. En effet, actuellement, brûlant des bio déchets pleins d'eau, la combustion de l'incinérateur n'est pas stable et donc polluante. Vous savez qu'il y a émanation, notamment, de dioxines et de chlore. Quant à l'approvisionnement biomasse de la future chaufferie, il est incertain au vu de la tension actuelle sur la demande. Il ne sera probablement pas local. Je m'arrêterai là. J'aurai l'occasion d'en reparler au conseil communautaire.

M. le Maire –

Merci. M. Diot.

M. Diot –

M. le Maire, pour leur part, les élus communistes se félicitent que ce projet avance bien et avance vite. La presse s'en est fait l'écho. Les travaux de construction de l'artère thermique principale ont commencé en juin et devraient être finis, je crois, à l'automne. Bientôt, les logements du quartier du Banlay, les résidents du quartier du Maupas et la piscine de Varennes-Vauzelles pourront bénéficier de la chaleur produite par l'usine d'incinération de Fourchambault. C'est à la fois un véritable projet d'envergure intercommunal et un projet de développement humain durable, au véritable sens du terme, avec ses volets économique, social et écologique. Dalkia va investir près de 18 millions d'euros. C'est du travail pour les entreprises locales. C'est l'investissement public. C'est une baisse significative de près de 30 % des charges de chauffage pour des milliers d'habitants des quartiers d'habitat social. Il s'agit de la récupération d'une chaleur auparavant perdue, couplée à une chaufferie biomasse en remplacement d'énergies fossiles pour 50 %, me semble-t-il. J'ajoute que ce projet apporte une garantie supplémentaire, qui n'est pas négligeable, d'une relative stabilité des prix. Ce n'est bien sûr pas le cas avec les énergies fossiles qui suivent le prix du pétrole sur les marchés mondiaux. Cela ajoute à la durabilité du projet. Pour toutes ces raisons, les élus communistes se sont fortement impliqués sur ce dossier, dans le précédent mandat, avec notamment notre adjoint Patrick Centellès. Nous nous félicitons d'arriver, aujourd'hui, à la phase de réalisation concrète. Nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire –

Je vous remercie pour ces interventions diverses. Chacun est propriétaire de ce qu'il souhaite dire sur ce sujet d'importance. Les travaux ont commencé à Nevers ce qui provoque quelques nuisances mais je pense que les bénéficiaires le comprendront.

Nous allons donc procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 2

Adopté.

2014-142 Sécurisation des digues de la Loire. Lancement d'une étude. Demande de subvention au titre du Plan Loire Grandeur Nature

Adopté à l'unanimité.

2014-143 Vente d'un bien immobilier. 25, Boulevard de la République

Adopté à l'unanimité.

2014-144 Rue de Charleville. Acquisition de parcelles pour incorporation dans le domaine public communal

Adopté à l'unanimité.

2014-145 Rue des Ardenets. Acquisition de parcelles pour incorporation dans le domaine public communal

Adopté à l'unanimité.

2014-146 Stationnement payant. Remise en gratuité du parking du parc Roger Salengro à compter du 1^{er} août 2014 et mise en gratuité du stationnement payant sur voirie pendant le seul mois d'août

M. le Maire –

Je vais ensuite aborder la délibération n°146 concernant le stationnement payant avec la remise en gratuité du parking du parc Roger Salengro, à compter du 1^{er} août 2014, et la mise en gratuité du stationnement payant sur voirie pendant le mois d'août de chaque année. Tout ceci est naturellement en continuité du programme de *Nevers à Venir*. Dans le respect de la relation contractuelle, puisque je rappelle que la municipalité antérieure s'était engagée jusqu'en 2018, nous avons repris immédiatement des négociations avec la société Omniparc, l'exploitant du stationnement payant sur la voirie et du parking souterrain Saint-Pierre. Nous proposons de mettre en œuvre deux décisions politiques fortes et attendues. Elles sont destinées à redynamiser le centre-ville de Nevers, à savoir :

- la remise en gratuité du parking du parc Roger Salengro à compter du 1^{er} août 2014 ;

- la mise en place d'une gratuité du stationnement payant sur voirie pendant le seul mois d'août.

L'impact financier de ces deux décisions sera compensé dans le cadre d'un avenant à finaliser avec le délégataire qui sera soumis au conseil municipal de septembre prochain.

Dans le cadre de cette nouvelle discussion, il y a lieu d'envisager les effets du nouveau plan de circulation, au travers de l'évolution du plan d'aménagement des zones payantes, qui seront modifiées, et de l'accès du parking souterrain, qui sera privilégié.

Je vous demande donc de donner un avis favorable à ces propositions.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? M. Diot a été le plus rapide. Allez-y, je vous en prie.

M. Diot –

M. le Maire, cette délibération est la traduction concrète de l'une de vos propositions de campagne. Il est logique qu'elle vienne en débat au conseil municipal. Le stationnement payant n'a jamais été la tasse de thé des élus communistes, sauf pour l'hyper centre où les questions de partage de l'espace se posent avec une acuité toute particulière et plus importante qu'ailleurs. Vous proposez la mise en place de la gratuité de stationnement sur l'ensemble de la ville pour le mois d'août. C'est traditionnellement un mois creux. Les places libres en centre-ville sont assez nombreuses. Dont acte.

Vous proposez la remise en gratuité totale, pour toute l'année cette fois-ci, du parc Roger Salengro. Sur cette dernière mesure, nous attirons l'attention sur le risque d'avoir, de ce fait, de nombreuses voitures ventouses qui occupent la même place de stationnement, toute la journée, du matin 8 heures au soir 19 heures. Je pense notamment aux voitures des gens qui travaillent ou habitent au centre-ville. Ils peuvent utiliser le parc Roger-Salengro comme un parking permanent, au détriment du turn-over nécessaire pour un parking de centre-ville et au détriment des gens qui viennent en pleine journée, pour une heure ou deux, faire leurs courses au centre-ville. Nous verrons ce qu'il en est assez rapidement, je pense, dès les premiers mois de l'application de cette mesure. Il serait important d'anticiper ce genre de problèmes, d'y réfléchir auparavant. Peut-être est-ce prévu ? En tout état de cause, un suivi doit être mis en place.

Cette délibération pose une autre question de fond et de méthode. La délibération annonce que l'impact financier de ces deux décisions sera compensé dans le cadre d'un avenant à finaliser avec le délégataire, la société Q-Park, et qui sera soumis au conseil municipal de septembre prochain. Il nous est demandé de prendre, ce soir, une décision qui aura des conséquences financières évidentes puisqu'il faudra compenser le manque à gagner, soit par une augmentation du nombre de places payantes ailleurs en ville, soit par une augmentation du tarif horaire, soit les deux. Ces conséquences ne sont pas encore bien identifiées. Elles seront donc votées ultérieurement, dans le cadre d'une autre délibération, à la rentrée. Nous pensons, pour notre part, qu'il serait nécessaire d'avoir l'ensemble des tenants et des aboutissants de cette décision, avant de se prononcer. La logique voudrait que nous votions tout ensemble sur une seule et même délibération. C'est pour cette raison que, pour notre part, élus communistes, nous nous abstiendrons sauf à ce que nous ayons, ce soir, une idée relativement précise des mesures compensatoires qui seront proposées au prochain conseil du mois de septembre.

M. le Maire –

Je vais vous répondre tout de suite M. Diot. Vous avez engagé, votre municipalité a engagé la ville jusqu'en 2018 sur une politique de stationnement très payant, éloignant les clients des commerces. Aujourd'hui, tout est à tenter. C'est une voie que nous avons souhaité mettre en œuvre rapidement. Il est hors de question d'attendre quoi que ce soit. Nous nous sommes mis au travail, dès le premier jour de notre arrivée à la mairie sur des projets qui ne sont pas des « mesurette », comme le dit avec humour M. Sainte Fare Garnot. Je le prends comme cela. Chacun les appréciera à leur juste mesure.

Vous l'avez redit et je l'ai rappelé, c'était un engagement fort. Les citoyens de Nevers ont vécu très brutalement cette mise en stationnement payant du parking du parc Roger Salengro. Si ma mémoire est bonne, elle faisait le pendant avec la fermeture de la piscine de la Jonction ou à quelques mois d'intervalle. Ces deux traumatismes ont été vécus négativement par les Neversois. Nous avons souhaité remettre les choses à leur place. Ce parking est à moitié vide aujourd'hui. Un parking à moitié vide, c'est un centre-ville à moitié vide. Je préfère qu'il soit plein, gratuit qu'à moitié vide, payant. Rien n'est acté pour des décennies. Nous essayons quelque chose de nouveau. Nous souhaitons que les Neversois, et au-delà les habitants de l'agglomération et des autres départements, réinvestissent notre ville et aillent consommer à Nevers. Cela passera par cette mise en gratuité du parking du parc Roger Salengro. Nous souhaitons le proposer dès le 1^{er} août. Nous travaillerons à la compensation financière, je vous rassure. Nous y travaillons déjà. Omniparc

souhaite également remettre en discussion ce qui avait été acté jusqu'en 2018, je le rappelle à la population neversoise, parce que son contrat est aussi déséquilibré.

Ce parking sera gratuit si le conseil municipal le vote dans quelques instants, dès le 1^{er} août. Je précise que nous avons mené une opération de concertation, qui n'a jamais eu de préalable. Nous avons associé à la réflexion du stationnement et de la circulation, parce que vous avez raison d'autres mesures vont arriver rapidement à la rentrée, les taxis, les hôteliers, les auto-écoles, un certain nombre de représentants des architectes, des citoyens de Nevers. Nous avons mené cela et le futur plan de circulation que nous travaillons ensemble, dans la réflexion et dans l'intelligence. C'est une solution que nous mettrons en place. Nous ne ferons pas comme d'autres. Si cela ne marche pas, nous ne resterons pas sourds et nous changerons. Nous ne pouvons pas rester dans la configuration dans laquelle nous sommes. C'est suicidaire pour le peu de commerces qu'il reste en centre-ville C'est une décision forte que nous prenons, je le rappelle, dans la concertation.

Quant au mois d'août, vous avez raison, au mois d'août, Nevers est davantage dépeuplé. Il y a donc moins de véhicules. C'est quelque chose qui est pratiqué dans beaucoup de villes. Cela a le mérite de montrer qu'une ville peut être accueillante avec le tourisme. Le tourisme, vous le savez M. Diot, est un vecteur important de l'économie nivernaise et neversoise. Il est insuffisamment mis en valeur. Le touriste ne reste pas suffisamment longtemps à Nevers. Tout le monde me le dit. Nous ambitionnons de leur proposer des facilités partagées. Voilà notre réflexion.

Je précise, dans la continuité de ce que nous mettrons en œuvre, qu'il y aura des modifications de circulation provisoires, dès cet été. Vous l'avez sans doute vu. Il y en aura d'autres, d'ici la fin de l'année, et en 2015. Elles associeront des modifications de stationnement, avec des zones bleues, avec de nouvelles zones payantes, avec d'autres zones gratuites. Nous réfléchissons à des parkings extérieurs. Nous verrons bien. Si véritablement le parking du parc Roger Salengro doit devenir un parking ventouse d'une façon généralisée, nous reverrons la situation et pourquoi pas, à ce moment-là, mettre des zones bleues. Voilà une réponse plus complète qui vous permettra de voter, je l'espère, favorablement cette délibération.

Mme Charvy, je crois que vous vouliez intervenir.

Mme Charvy –

M. le Maire, mesdames et messieurs, la remise en gratuité du parking du parc Roger Salengro est certes une mesure visible et

sans doute appréciée par les Neversois. Elle présente néanmoins quelques limites. De la même façon que l'a dit mon collègue François Diot, qui dit parking gratuit illimité, dit phénomène de voitures ventouses et engorgement. Nous pourrions, par ailleurs, attendre pour le parc Roger Salengro, que vous espérez je crois embellir, rendre à la flânerie des Neversois, un meilleur voisinage qu'un parking bondé. Enfin, et nous nous interrogerons un peu plus loin à ce sujet, qu'est-ce qui provoque la désaffection des habitants pour le centre-ville ? Nous sommes en droit de se demander si ce sont seulement les parkings payants.

En tout état de cause, M. le Maire, quand dans la plupart des villes en France, pour parler des plus proches Moulins, Bourges, travaillent dans le sens de la multiplication des transports doux et du développement des pistes cyclables, de la mise en place d'un code de la rue, de l'accroissement des zones de rencontres autour d'une zone piétonne revisitée et agrandie (je le souligne), de la suppression progressive des stationnements sur rue (nous sommes bien loin de stationnements gratuits), de la complémentarité avec des transports collectifs redynamisés ; à Nevers, en réintroduisant la voiture dans la ville, nous allons à l'encontre même d'un mouvement général et fondé. Là où toutes les villes cherchent à laisser les voitures en dehors de la ville pour les rendre plus agréables à vivre, à Nevers, le sens de circulation de certaines rues va être changé pour permettre à plus de voitures de rentrer. Cela va ajouter du bruit, de la pollution, de la vitesse en ville, de la dangerosité. Les villes, comme Thionville, Béthune ou Auray, ont augmenté le flux de voitures et provoqué la marginalisation des cyclistes et l'augmentation des conflits entre usagers. A Nevers, vous le savez M. le Maire, la réouverture de la rue Creuse, par exemple, est mal perçue par ses riverains. Vous ne pouvez pas vouloir une chose et son contraire. Vouloir faire de Nevers la ville du vélo et là, vraiment, je suis d'accord avec vous ! Et par ailleurs, en faire la ville de la voiture et, là, contrairement à tout à l'heure, je ne serai pas d'accord avec vous. Les rues du centre-ville ne peuvent physiquement accepter plus de voitures, davantage de pistes cyclables et des trottoirs plus larges. C'est tout simplement impossible matériellement.

L'écologie politique c'est de proposer des mesures cohérentes entre elles et qui reposent sur une vision globale de la ville. L'objectif prévu, si j'ai bien compris, est que les Nivernais consomment plus dans les boutiques neversaises. Sommes-nous bien sûr que cet objectif soit atteint de la sorte ? Qu'est-ce qui attirent vraiment les chalands ? Ce sont la qualité urbanistique de la ville, les animations prévues, la qualité des commerces et

non la possibilité de venir en voiture jusqu'à se garer devant le magasin ! Beaucoup d'éducation est à faire, vous le savez.

Nous mettons aussi en balance, nous les écologistes, la réduction des zones commerciales extérieures. Tout fait système et tout repose sur des choix politiques. Aussi, un plan de circulation se construit selon le respect de l'ordre et de la vulnérabilité pour que les plus fragiles soient en sécurité. Il faut d'abord protéger les piétons, puis les cyclistes, les voitures viennent alors. Nous avons l'obligation d'interroger les places respectives :

- du piéton. Nous avons le devoir d'en parler car il est vraiment le parent pauvre à Nevers ;

- du cycliste qui circule de plus en plus alors même que ce n'est pas du tout confortable pour lui ;

- de la voiture. Elle dispose, il est nécessaire de le rappeler, d'un taux de parking très important pour la taille de la ville.

Nous sommes à l'heure du partage. La sécurité du plus vulnérable doit être l'objectif de tout plan de circulation. Augmenter le flux des voitures rentre, finalement et fatalement, en contradiction avec cette donnée incontournable. Vous nous avez dit, M. le Maire, que cela s'est fait en concertation. Je rappelle juste qu'il existe à Nevers une instance intitulée Commission de circulation, avec notamment des associations représentatives de la défense du vélo à Nevers. Sauf si je fais erreur, j'ai l'impression que cette commission n'a pas été convoquée mais je veux bien entendre le contraire. Je me pose la question de savoir si les usagers piétons, qui sont les plus nombreux, et les cyclistes ont été interrogés sur ce nouveau plan de circulation.

M. le Maire –

Mme Charvy, si certains ici présents n'ont pas conscience de l'état dans lequel se trouve notre ville sur le plan économique et commerçant, nous, nous en avons pris la mesure bien avant d'être élus. Nous prenons donc un certain nombre de décisions, dont celle-ci. Je vous avoue que je ne comprends pas le trait d'exagération que vous faites. C'est vrai, c'est incomplet, ce n'est pas la seule mesure que nous allons mettre en œuvre, concernant le changement de stationnement et de circulation. J'ai un petit peu annoncé ce qui allait venir. Je ne vais pas tout vous dire, ce soir. Nous n'allons pas délibérer de tout ce soir, sinon vous n'aurez plus le temps de présenter votre vœu avec du public. Hormis ce petit clin d'œil, nous ne sommes pas en contradiction et je vais vous dire pourquoi.

Vous le savez, dans notre programme, nous avons l'idée de faire de Nevers une ville du vélo, pas que sur le déplacement, également sur le plan économique en complément avec Look Cycle. Nous y travaillons avec les spécialistes. Nous parlions, tout à l'heure, du parcours le long de la Loire et de rejoindre la Loire à Vélo, dont vous avez rappelé l'économie : 800 000 personnes, 63 euros de dépenses moyennes quotidiennes. Si nous en recueillons davantage, nous ne pourrions que nous en porter mieux.

Notre idée est de faire cohabiter tout le monde. Le vélo n'est pas contraire à la voiture. Je pense que parfois vous vous déplacez à vélo, parfois en voiture. L'usage n'est pas le même. Nous n'avons pas de tramway, nous n'avons pas de métro. Il faut l'accepter. Nous sommes une ville avec des voies étroites, certes, mais nous devons faire avec. Nous allons, bien évidemment, faire des zones de vélo, de véritables pistes cyclables, pas des coups de peinture sur le bord de la route qui ne protègent personne. Nous les avons vues poindre, ces dernières années, dans Nevers. Une piste cyclable est une piste aménagée. Dans le cadre du réaménagement complet, et vous avez raison, nous avons une vision politique globale de ce que va devenir Nevers, de la façon dont nous allons changer Nevers, nous allons démultiplier parallèlement les pistes cyclables. Il n'y a rien d'antagoniste à proposer la gratuité du parking du parc Roger Salengro où les gens pourront stationner et se déplacer autrement dans un centre-ville, aujourd'hui moribond. Vous avez évoqué les zones piétonnes. Nous travaillons à leur réaménagement, notamment avec Mme l'adjointe Anne Wozniak. Aujourd'hui des zones piétonnes passées, non rénovées, non modernisées qui se meurent. Si nous voulons inciter à la réfection des commerces, des façades, les commerçants répondent qu'ils veulent bien. Encore faut-il que l'environnement soit adapté. Il ne l'est plus aujourd'hui.

Vous avez abordé la rue Creuse. C'est effectivement un sujet sensible. Je dois vous dire que j'ai reçu, également, des manifestations de riverains contents qu'elle ouvre à la circulation. Ils demandent même des stationnements dans cette rue pour eux. Tout peut porter débat. Vous savez, modifier un sens de circulation, modifier les stationnements, c'est toujours compliqué d'avoir 100 % des gens d'accord. Nous allons, comme pour tous les grands projets, associer la population. Vous avez souligné le fait que la Commission de Circulation n'avait pas encore été saisie pour se prononcer. Vous avez tout à faire raison. Pourquoi ? Nous n'allons pas multiplier les réunions publiques sur le sens d'une rue, les endroits de stationnement. C'est ingérable. Nous avons décidé de faire des tests grandeur nature. Par un souci d'économie, avant de tout

changer comme cela a été fait et cela coûte cher derrière de modifier, nous allons faire des modifications avec une signalétique légère pour faire des zones tests. Nous avons d'ores et déjà proposé un numéro d'échanges avec les Neversois qui le souhaiteraient pour donner leur avis. Si ce que nous faisons convient au plus grand nombre, nous l'entérinerons, bien évidemment, par le passage devant la Commission de Circulation. Si cela ne convient pas et que nous nous sommes trompés, nous le modifierons. Nous ne ferons pas comme ce qui a été fait antérieurement.

La rue Creuse n'est pas large. Je conçois que des riverains veulent se garder leur pré-carré. C'est, en même temps, le seul endroit quand nous voulons aller de l'Est et traverser la ville. C'est le plus court et le plus logique. Aujourd'hui, les gens sont perdus, même les Neversois n'arrivent pas à circuler dans Nevers et finissent par abdiquer. Je vous invite à vous promener rue des Francs-Bourgeois. Vous verrez le nombre de commerces qui subsistent, c'est-à-dire zéro. Zéro en 2014, Mme Charvy. Nous ne pouvons pas ignorer cela. Les véhicules ont été supprimés, sans aucun aménagement d'agrément, ne serait-ce que pour les flâneries du piéton. Je veux bien favoriser les promenades du piéton mais les promenades du piéton devant des commerces fermés, ce n'est pas la solution d'avenir.

Nous allons essayer de privilégier et de respecter chacun. A ce moment-là, les habitants de la rue de la Barre peuvent revendiquer une non-présence de voitures, les habitants de la rue Saint-Etienne qui se meurent, une de plus ! Tout le monde dans Nevers pourrait revendiquer l'absence de voitures mais cela ne suffira pas pour faire travailler les Neversois et leurs enfants. Nous ne sommes pas orientés de cette façon-là.

Vous parlez des Nivernais qui viennent à Nevers. Selon les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie, beaucoup de personnes d'autres départements viennent à Nevers, de l'Allier et du Cher, il faut qu'elles puissent stationner. Il faut leur offrir une possibilité d'agrément dans le stationnement pour qu'elles puissent aller, ensuite, en ville, pourquoi pas en vélo. Nous allons mettre en place un système de location de vélo électrique. Certains s'y sont déjà essayés et nous allons continuer.

Vous évoquez la proximité du parc Roger Salengro. Oui, ce parc n'a jamais évolué. Nous souhaitons démultiplier les activités sur ce bel espace intergénérationnel. C'est un travail qui, vous le concéderez, mérite un peu de temps. Nous n'allons pas le faire en une tranche, peut-être en plusieurs. En même temps, si nous démultiplions les activités, il faut que les gens puissent s'y

rendre et les approcher. Proposer un parking gratuit auprès du parc Roger-Salengro, ce n'est pas mettre les gens devant les vitrines des magasins, c'est leur proposer, justement, un lieu gratuit. S'ils veulent se rapprocher, ce sera payant. A ce moment-là, ils en assumeront le coût. Voilà notre réflexion très résumée, je vous le concède. Nous aurons l'occasion d'y revenir, lors de plusieurs conseils municipaux. Je vous invite également à échanger lors des commissions puisque c'est un sujet qui reviendra souvent, dans la mesure où nous avons vraiment une politique de changement assez intense dans ce qui s'est fait, jusqu'à présent, sur la circulation et le stationnement.

Je vous en prie, puis M. Sainte Fare Garnot.

Mme Charvy –

23 % de commerces sont fermés à Nevers. 30 % de véhicules rentrent dans la ville. Il me semble vraiment, et j'insiste là-dessus, que c'est une affirmation sans fondement que de dire qu'il y a, là, un rapport de cause à effet. Je crois qu'il faudrait passer par des études plus scientifiques, avec des comparaisons avec d'autres villes. Que vous disiez que cela puisse être une raison, je l'entends bien, mais cela m'étonnerait fort que ce soit la seule raison.

Je voudrais également vous faire part de l'étude pour l'établissement d'un nouveau projet urbain de janvier 2013, du cabinet Aegis. Elle indique que les zones strictement piétonnes et les zones de rencontres sont trop limitées, à Nevers, pour favoriser de manière forte les circulations douces. Il était dit aussi qu'il fallait absolument aménager les carrefours de la rocade pour qu'elle soit plus perméable aux circulations douces. Oui, à Nevers, il n'y a pas de tramway, mais vous le savez comme moi, à Dijon, par exemple, le tramway dessert un centre-ville beaucoup plus grand que celui de Nevers. La question ne se pose pas en ces termes.

J'insiste sur la contradiction. Sans doute m'étais-je méprise : j'avais cru que quand vous disiez que vous vouliez faire de Nevers la ville du vélo, cela n'était pas par rapport à Look, mais plutôt par rapport aux déplacements doux. Est-ce que je m'étais trompée, M. le Maire, à ce sujet ?

M. le Maire –

C'est parce que, Mme Charvy, vous n'étiez pas venue suffisamment à nos réunions de campagne où nous avons beaucoup développé ce thème : ville du cycle sur le plan économique, sur le plan sportif, sur le plan déplacement doux, sur le plan accompagnement auprès de la Loire. Oui, nous avons une vision d'ensemble du cycle. Elle ne se limite pas au déplacement mais elle l'inclut. Ce n'est pas contradictoire. Je pense qu'au final nous sommes d'accord. Je n'ai jamais dit que

le problème de circulation et de stationnement était la seule raison des difficultés du commerce mais c'en est une importante. Vous savez, si nous le faisons, ce n'est pas pour nous faire plaisir, c'est parce que nous avons aussi demandé à ceux qui souffrent et que je connais un peu, sans doute vous aussi. C'est notamment une des premières raisons invoquées. Nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous ne pouvons pas le méconnaître. Nous ne pouvons pas nous contenter de regarder les choses telles qu'elles sont. Il faut changer. Il faut essayer. Il faut ambitionner d'être innovant. C'est ce que nous voulons faire par le biais, justement, de favoriser la présence de tout le monde : des véhicules à certains endroits ; de nouveaux espaces piétons mais cela va coûter fort cher. J'ai fait allusion aux contraintes et difficultés qui n'étaient pas incluses.

L'équipe précédente a budgété 150 000 euros pour le nouveau plan de circulation. 150 000 euros ! Ce que nous allons faire ne va pas coûter ce prix-là. Une partie a été payée, si je ne me trompe pas, à peu près la moitié. Nous ne paierons pas l'autre partie. Nous avons un souci et des compétences. Le coût sera bien moindre pour changer le sens de circulation et la politique de stationnement. Vous voyez, c'est encore une économie trouvée, M. Sainte Fare Garnot, par rapport à votre budget 2014.

Puisque vous parlez des transports en commun, je fais une petite allusion à l'agglomération, je me le permets parce que je ne suis pas le seul à le faire ici. J'ajouterais que nous travaillons sur un renouvellement du parc. En corollaire, les habitants de la rue Creuse n'auront plus de grands bus, au plus tard en juillet 2015. Aujourd'hui, c'est le paradoxe dans cette rue, où passent les grands bus et pas les petits véhicules. Mon ambition aurait été de privilégier cette rue aux véhicules propres ou hybrides ou électriques. Nous n'en avons pas assez à Nevers. Pourquoi ? Parce que rien n'a été anticipé : aucune borne électrique, pas de privilèges pour ces véhicules. Nous, nous souhaitons nous y intéresser, y compris dans le renouvellement du parc de la municipalité et du cabinet du maire. Vous voyez, nous sommes vraiment dans cet esprit. Simplement, il faut que tout le monde puisse vivre, y compris les commerces. C'est important. Nous y sommes attentifs contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent. Je le déplore mais je ne suis pas le seul. Beaucoup de Neversois attendent ces modifications, je le sais. Nous privilégierons, par le nouveau plan de circulation, des bus plus grands parce qu'il en faut notamment de la gare aux lycées, en périphérie comme cela se fait dans la plupart des villes. Nous éviterons les grands bus dans le centre de Nevers alors que nous les connaissons aujourd'hui. Par exemple, l'avenue Pierre-Bérégovoy sera élargie pour proposer, sans doute, des pistes cyclables dignes de ce nom, un lieu qui puisse faire le lien avec

la zone piétonne. Ce sont des pistes que je vous donne. Nous aurons à les valider ultérieurement et, j'espère, ensemble. Nous avons cette réflexion, dans Nevers, de mettre des véhicules de transport en commun, si possible électriques, voire hybrides, et de plus petite taille. D'ailleurs, ils sont souvent bien vides.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Je ne rebondirai pas sur les différentes piques que vous avez adressées à l'ancienne municipalité. Vous êtes dans la polémique en permanence, pas nous. Nous serons sur le fond. N'en déplaise au public...

M. le Maire – Vous ne convaincrez personne M. Sainte Fare Garnot, là-dessus, à part vous...

M. Sainte Fare Garnot – Oui, sans doute pas dans les rangs de vos affidés. Cela se comprend très bien.

M. le Maire – Je n'ai pas d'invités. C'est public et pour tout le monde. Vient qui veut, il n'y a pas de contrôle.

M. Sainte Fare Garnot – Je n'ai pas dit invités. Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit.

Sur le fond, la gratuité du parc Roger Salengro fait partie des pistes que nous avons proposées. Pour notre part, nous l'avons proposée et calibrée sur les mercredis et samedis. Ce sont les jours les plus utiles pour le commerce neversois. Nous avons, nous aussi, le souci du rebond du commerce neversois. Celui-ci est en grande souffrance, chacun le sait. Contrairement à vos simplifications, cela ne tient pas au travail municipal de la précédente mandature mais beaucoup plus à une organisation de l'offre qui a vu prospérer, en périphérie de Nevers, des pôles commerciaux trop importants. Toutes les études l'ont indiqué. Ils ont capté une partie trop importante de la demande. Du reste, la droite neversoise, qui est aujourd'hui représentée dans votre majorité, a toujours soutenu le développement de ces pôles périphériques, alors que nous les combattons aux côtés des commerçants du centre-ville. C'est intéressant, tout de même, de le rappeler. Je dédouane M. Maillard qui n'était pas présent dans ces débats même si son parrain en politique, lui, a soutenu, ainsi que M. Cordier, ce genre de développement.

Sur le fond, parce que nous sommes nous aussi attentifs au soutien du commerce de centre-ville, nous pensons que la mesure, dans le principe, est intéressante. Nous l'aurions calibrée différemment, le mercredi et le samedi. Une gratuité toute la semaine se traduira par des voitures ventouses. Vous le savez et vous l'avez indiqué. Le matin, les Nivernais ou nos

voisins de l'Allier et du Cher qui viennent travailler à Nevers se garent. En général, ils arrivent juste avant 8 heures. L'expérience l'a déjà prouvé : le parc Roger-Salengro était couvert de voitures de cette nature, dès le matin. Il n'avait pas d'utilité ou de fonction en direction du commerce neversois parce qu'il n'y avait pas de rotation. C'est la raison pour laquelle nous considérons que le calibrage de votre mesure ne se tourne pas vers le commerce, ou en tous cas pas suffisamment. Cette mesure a d'autres cibles, à notre sens : les gens qui viennent travailler à Nevers et qui n'y habitent pas, sans doute, mais pas les Neversois, pas les commerçants qui n'auront pas le bénéfice de cette mesure. C'est un premier point. Pour autant, puisque nous étions prêts à avancer, ce n'est pas fondamentalement le principe qui nous pose difficultés. Nous aurions calibré autrement les choses. Nous l'avions dit, écrit, durant notre campagne.

Le problème est le financement, deux remarques. A nouveau, vous proposez au conseil de voter une délibération sans que son coût et les modalités de son financement ne soient connus. Vous indiquez l'impact financier de ces deux décisions sera compensé à l'occasion d'un avenant à finaliser, autrement dit plus tard. Vous demandez au conseil de prendre une décision, sans connaître son financement. C'est très certainement illégal. De toute manière, ce n'est pas respectueux du conseil et de la démocratie municipale. Lorsque nous délibérons, nous devons connaître les tenants et les aboutissants quelle que soit la décision que nous sommes amenés à prendre. Or, vous ne donnez pas ces chiffres.

Les questions que nous avons à vous poser sont les suivantes : combien coûtera cette mesure, en frais annuels ? Vous avez indiqué dans la presse qu'elle serait financée par des augmentations de tarifs, ailleurs en ville, sur les zones de stationnement neversois. Je présume que c'est le stationnement en surface et, peut-être même, si je suis bien renseigné, sur des stationnements au parking Saint-Pierre. Sur ces modalités de financement, nous ne pouvons pas être d'accord. Vous ne pouvez pas avancer sur un principe intéressant, et nous serions prêts à vous suivre sur celui-ci, si par ailleurs le contenu et le financement de votre mesure revient en réalité à prendre une mesure de ponction sur le pouvoir d'achat des Neversois. Vous ne pouvez pas, à longueur d'interview ou de conseil municipal, vous gargariser de la « mesurette » des 7 euros par an et par foyer fiscal et, par ailleurs, produire des augmentations de prélèvement sur le pouvoir d'achat des Neversois. Cela ne sera pas, qui plus est, au bénéfice des habitants de Nevers mais, principalement, au bénéfice des gens qui n'habitent pas Nevers. Vous allez solliciter le pouvoir d'achat des Neversois pour un

intérêt qui, principalement, n'est pas neversois. Il y a donc une vraie difficulté. J'aimerais vous entendre, M. le Maire, pour préciser le coût de la mesure. Vous ne pouvez pas présenter au conseil une délibération sans annoncer son financement. C'est en rupture avec les principes du débat démocratique. Nous souhaiterions connaître les augmentations que vous envisagez, ainsi que les zones, avant de nous prononcer. Sachez qu'en l'état, si nous aurions été heureux de pouvoir voter avec vous, les conditions de ponction du pouvoir d'achat des Neversois nous empêcheront de le faire.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, je me permets de vous le dire gentiment : entre la droite neversoise et les « mesurette », vous êtes comme le temps, vous êtes parfois un peu lourd !

Je voulais simplement ajouter que ce que nous proposons, nous le faisons dans l'urgence parce que c'est nécessaire et que vous n'en avez pas pris la mesure. Aujourd'hui, des commerçants déposent le bilan parce que vous ne vous êtes pas occupés de voir comment vous pouvez les aider à évoluer. Nous, nous le faisons. L'idée était, dès cet été, de proposer le parking du parc Salengro gratuit. Dès le 1^{er} août, la gratuité dans Nevers, pendant un mois. Nous faisons les choses de façon tout à fait légale. Je dirais même que c'est Omniparc qui nous a sollicités parce qu'il ne se retrouve pas dans le contrat que vous avez signé avec eux. Je vous rassure, vous aurez tous les éléments chiffrés, sans doute au conseil municipal de septembre. Nous sommes, depuis plusieurs semaines, en renégociation sur l'économie de la mesure, entre la perte de recettes dans le budget de la ville : 160 000 euros par an, avec des compensations qui sont mises en œuvre. Je précise également que la rémunération d'Omniparc est basée sur le niveau de recettes des horodateurs. Il est jusqu'à présent de 30 %. Il y a un certain nombre de pistes, avec, également, le coût du stationnement payant. Nous essayons, à la fois, de privilégier le stationnement gratuit et, peut-être, une augmentation du minimum du stationnement payant de quelques centimes. Cela semble logique. Quand vous offrez davantage de gratuité, vous pouvez concevoir que certains endroits soient davantage payants. C'est une question d'équilibre. Je vous rassure, nous sommes toujours dans un souci d'économies, depuis que nous sommes arrivés à la mairie. Nous essayons d'avoir cette vision de modernité et également d'économies dans le fonctionnement parce que nous n'avons, de toute façon, pas le choix. Je précise également que vous avez décidé de passer un contrat avec un délégataire. Qui dit contrat, dit équilibre dans ce contrat. Nous le modifions à notre souhait. Nous le modifions à leur souhait. Les

dernières propositions chiffrées vous seront soumises au prochain conseil municipal.

Je vous en prie...

M. Sainte Fare Garnot – Merci. Si j'ai bien compris, M. le Maire, le coût de la mesure est de l'ordre de 160 000 euros. C'est le chiffre que vous avez donné, je crois. Vous confirmez ?

M. le Maire – Oui, c'est ce que j'ai indiqué.

M. Sainte Fare Garnot – Très bien, merci. Ce n'est pas forcément clair pour les Neversois. C'est un contrat qui suppose l'équilibre et nous sommes bien d'accord avec vous sur ce point. Votre décision de mettre le parc en gratuité pourrait être financé de deux façons :

- soit sur le budget de la ville, en dégagant des marges ailleurs, de manière et façon à pouvoir assumer ce qui est, en réalité, une dépense nouvelle. Il faut compenser la décision que vous prenez. Elle n'est pas mauvaise dans le principe. Nous le soutenons ;

- soit par l'augmentation des tarifs, c'est-à-dire l'argent que nous allons chercher dans la poche des Neversois. Nous sommes en désaccord avec cette orientation que vous avez indiquée dans la presse et que vous confirmez ce soir en conseil.

Enfin, vous réalisez ce qu'est la contrainte qui existe sur un budget municipal. C'est dans toutes les villes de France. Ce n'est pas spécifique à notre commune. Le reproche ne vous est pas fait à vous spécifiquement, pas un instant. Parce que vous entrez dans la pleine conscience des contraintes qui existent pour l'exercice des responsabilités municipales, vous êtes en train de mettre en place une politique de prélèvement par des taxes. D'un côté, vous défaites ce que vous prétendez faire de l'autre, avec vos mesures bien modestes sur la fiscalité. Nous pensons que cette orientation, qui est négative sur le pouvoir d'achat, n'est pas la bonne. S'il faut prendre une décision en politique, nous l'assumons. Nous aurions pu voter avec vous une mesure financée sur le budget de la ville. C'est une gageure. Ce n'est pas simple. Nous en sommes parfaitement conscients. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons calibré, de manière peut-être plus raisonnable et plus consciente des enjeux, notre proposition. Dans les termes actuels de votre délibération, nous ne pouvons pas voter une ponction sur le pouvoir d'achat des Neversois. Donc, nous nous abstiendrons.

M. le Maire – Comme sur le principal, vous répétez constamment la même chose, je vais éviter de le faire. Je vous donne un exemple d'économies : 83 000 euros d'économies sur un Air de Loire.

Sur un budget de 360 000 euros, c'est 25 % d'économie. C'est un exemple. Vous en vouliez, je vous les égrène au fur et à mesure. Ce qui m'intéresse c'est que Nevers puisse accueillir de la population. Ce qui m'intéresse c'est que le commerce de Nevers puisse vivre. Il ne peut plus le faire. Si vous n'en avez pas pris la mesure à ce jour, nous, nous l'avons fait depuis fort longtemps. Aujourd'hui, nous mettons tout en œuvre pour y arriver. Je crois que nous pouvons clore le débat puisque nous nous sommes tout dits à ce sujet.

Bien, nous allons procéder au vote.

Opposition : 1

Abstention : 6

Adopté à la majorité.

2014-147 Remboursement de frais de fourrière d'un véhicule

Adopté à l'unanimité.

2014-148 Comité départemental de la Prévention routière. Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2014-149 Musée de la Faïence Frédéric Blandin. Dépôt de deux bénitiers appartenant à la paroisse Fourchambault-Garchizy-Marzy

Adopté à l'unanimité.

2014-150 Promotion des activités culturelles. Attribution d'une avance de subvention à l'Association Tandem

Adopté à l'unanimité.

2014-151 Création d'un projet de boîte à lire en partenariat avec l'association Niversel

Adopté à l'unanimité.

2014-152 Associations sportives. Attribution de subventions pour rôle social

Adopté à l'unanimité.

2014-153 Associations sportives. Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations

Adopté à l'unanimité.

2014-154 Réforme des rythmes scolaires. Mise en œuvre des modalités d'application dans les écoles maternelles et élémentaires

Adopté à l'unanimité.

2014-155 Mise en place d'un service d'aide aux devoirs inclus aux garderies périscolaires dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires de Nevers

M. le Maire –

Je vais ensuite donner la parole à Mme l'adjointe à l'Education pour la délibération n°155, à savoir la mise en place d'un service d'aide aux devoirs inclus aux garderies périscolaires dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires de Nevers.

Mme Dessartine, vous avez la parole.

Mme Dessartine –

M. le Maire, merci. Mesdames, messieurs, conformément aux ambitions déclinées dans le Projet Educatif Local, la réussite scolaire d'élèves neversois est une priorité pour la municipalité.

A ce titre, la Ville de Nevers souhaite proposer un service d'aide aux devoirs inclus dans les garderies périscolaires pour l'ensemble des élèves scolarisés en école élémentaire.

Ce nouveau service sera proposé à l'échelle de la ville en début d'année scolaire 2014-2015.

Ce dispositif permettra aux enfants inscrits en garderie périscolaire d'être accompagnés dans la réalisation de leurs leçons, dans des conditions d'encadrement adaptées.

S'agissant d'un service inclus à la garderie périscolaire, aucune participation financière complémentaire ne sera demandée aux familles.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer toutes les conventions relatives à ce service et à engager les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014, opération 634 nature 6218.

La commission 2 a donné un avis favorable.

- M. le Maire – M. Diot, je vous en prie.
- M. Diot – M. le Maire, il existe déjà, dans certaines écoles, des associations de bénévoles, me semble-t-il, qui interviennent pour l'aide aux devoirs. Que cette mesure soit étendue à l'ensemble des écoles, de manière gratuite pour les familles, c'est plutôt une bonne chose mais cela pose plusieurs questions. Quid des associations qui effectuaient auparavant ce travail bénévolement ? Avez-vous une idée de l'impact financier, toujours, pour la Ville de Nevers ? Quelles personnes effectueront cette aide aux devoirs ? La délibération 132 laisse à penser que ce seront des vacataires. Où et comment seront-ils recrutés ?
- M. le Maire – Mme Dessartine, vous souhaitez répondre ?
- Mme Dessartine – Oui. Les conditions d'encadrement seront les suivantes. Il y aura un encadrement rémunéré à la vacation pour huit élèves et un bénévole venant en renfort. Sachant qu'il y aura une rotation des élèves. L'aide durera une heure. Nous avons envisagé de faire appel à des lycéens pour la vacation.
- M. le Maire – Selon les retours qui nous ont été faits, après le bilan effectué suite aux temps périscolaires, beaucoup de familles souhaiteraient bénéficier de cette aide aux devoirs sur la ville. Nous souhaitons la mettre en place, dès la rentrée. Nous allons privilégier ce qui peut être fait dans la gratuité. Cela peut être l'intervention de lycéens, de retraités qui ont du temps, de structures associatives comme cela s'est déjà fait. Nous allons d'ailleurs passer, dans un prochain conseil municipal, un projet soutenu par Mme le Maire adjoint sur un passeport citoyen de contrepartie pour ceux qui souhaitent s'investir dans le soutien des Neversois quels qu'ils soient. Ce projet d'aides aux devoirs semble correspondre à un besoin élargi, rendu nécessaire par l'évolution des rythmes des parents. Ils n'ont pas toujours le temps nécessaire pour accompagner leurs enfants. Il participe à une logique d'égalité dans l'aide à la prolongation de ce que les enfants ont appris à l'école, dans la journée. Je pense que cela part plutôt d'un bon sentiment et, surtout, peut arriver à un objectif qui soit le plus équitable possible dans la réussite scolaire. C'est le plus important.
- M. Diot.
- M. Diot – Sur le principe, pas de problème et je propose de voter cette délibération mais c'est la mise en œuvre pratique qui m'interroge. Vous dites une vacation pour huit élèves, plus un bénévole. Cela fait donc deux personnes à mobiliser, chaque soir, pour huit élèves d'élémentaire. Cela fait beaucoup de

monde. Quel est l'impact financier pour la ville de Nevers ?
Le calcul doit être assez simple mais il me semble important.

M. le Maire –

Dans la délibération que nous avons portée sur les vacataires, vous avez le coût horaire effectivement. Je le redis. Nous sommes en train de mettre en contact des intervenants qui seront, pour un certain nombre, gratuits pour assurer cette aide aux devoirs. L'idée est de permettre qu'elle ait lieu à la rentrée, d'où cette délibération au conseil municipal. Nous essaierons, dans la mesure du possible, de limiter l'impact sur le budget de notre ville. Mais c'est un service public.

Je vous propose de passer au vote de cette dernière délibération.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2014-156 Associations socio-éducatives. Attribution de subventions. Versement du solde

Adopté à l'unanimité.

2014-157 Contrat enfance jeunesse. Attribution d'une subvention à la Caisse d'allocations familiales de la Nièvre

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

M. Grafeuille, vous vouliez intervenir ?

M. Grafeuille –

M. le Maire, excusez-moi, mais je souhaiterais que nous revenions sur une délibération de la séance du mardi 10 juin. Nous avons désigné les élus qui participeraient à la Commission de dérogation des secteurs scolaires. Il ne s'agit pas de revenir là-dessus. Je rappelle que vous étiez vous-mêmes dans cette commission, ainsi que Mme Dessartine, Mme Fettahi, Mme Mangel et M. Francillon. Par contre, nous avons eu un petit problème technique avec la DASEN, l'ancienne inspection académique. Elle nous a communiqué deux noms. Je souhaiterais que nous enregistrons au conseil municipal que les deux personnes qualifiées désignées par la DASEN sont Mme Chantal Dieny et Mme Véronique Famat. Il convient donc de changer les noms par rapport à ce qui avait été décidé. Cela ne

nous appartient pas. C'est l'Inspection académique qui décide. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci. Il s'agissait d'une simple information dont tout le monde aura pris acte.

Vœu sur le projet de loi de délimitation des régions

Mme Charvy, je vous en prie, pour votre vœu.

Mme Charvy –

Merci, j'ai beaucoup attendu M. le Maire. Si vous me permettez, en période de Coupe du Monde, j'aimerais filer la métaphore footballistique. Vous êtes l'arbitre et pour que les équipes jouent, encore faut-il qu'elles aient les règles. Je dis cela, M. le Maire, parce que le règlement intérieur aurait dû nous être donné, dès le premier conseil municipal.

C'est un vœu sur le projet de loi de délimitation des régions.

Attendu que la Bourgogne, avec 31 582 km², est déjà d'une taille européenne, comparable en cela à la Bretagne, à la Catalogne ou à la Belgique, et bien supérieure au Pays de Galles ;

Attendu que le centre de gravité d'une grande région Bourgogne-Franche Comté serait Dole, au milieu d'un axe Dijon-Besançon ;

Attendu que cet axe métropolitain mettrait en péril le développement propre de notre territoire ;

Attendu que la vocation de notre territoire, eu égard à sa richesse écologique exceptionnelle et très plus largement celle de la construction d'une nouvelle ruralité ;

Attendu que cette nouvelle ruralité est précisément le concept qui permettra la transition écologique et en particulier énergétique, dont l'urgence se fait sentir un peu plus chaque jour ;

Attendu que dans ce domaine, la région Bourgogne, si elle mettait en application dès maintenant une telle politique pourrait servir d'exemple à bien d'autres territoires ;

Attendu que dans un territoire Bourgogne-Franche Comté, supérieure par exemple à la taille des Pays-Bas, la Nièvre, et tout particulièrement la ville Nevers, deviendrait un territoire ultra périphérique ;

Le conseil municipal de Nevers, en tout cas moi-même, exprime son opposition à un projet qui manque de sens et qui est élaboré dans la précipitation. Je demande qu'un large débat soit organisé à l'échelle départementale, régionale et nationale, avant toute décision dont les modalités feront également partie du débat.

Prenons le temps d'une réforme de la carte territoriale qui intègre la dimension écologique et soit faite pour et avec les citoyens.

M. le Maire –

Merci. Avant de vous donner la parole M. Diot, juste une petite remarque sur la forme et sur le fond. Je n'ai pas bien compris votre préambule sur les règles. Je rappelle que le règlement intérieur précédent s'applique jusqu'au vote du nouveau que vous avez eu et que vous aurez, de façon définitive, le temps que les services l'impriment.

Je vous redonnerai la parole après.

Vous évoquez la Coupe du Monde. C'est plutôt sympathique. Je comparais cela plutôt à la danse, le final du film *Dirty Dancing*. C'est plutôt comme cela qu'il faut le voir, à la fin, donc c'est plutôt positif.

Pour être plus sérieux, sur la réforme territoriale, vous demandez, sur votre vœu, au conseil municipal d'exprimer son opposition à un projet et en même temps d'organiser un large débat. Avant que le conseil municipal ne prenne position, je vous propose d'organiser le large débat et, après, de marquer une opposition ou pas. Je vous précise d'ailleurs que le débat est déjà entamé, dans l'enceinte du Conseil Général, en associant un certain nombre d'acteurs et de collectivités locales, et également au sein de Nevers Agglomération. Nous pouvons faire perdurer et accentuer ce débat avant de prendre position. C'est ce que je vous proposerai.

M. Diot, vous avez la parole.

M. Diot –

M. le Maire, nous pouvons partager l'économie générale du vœu qui est proposé par Nathalie Charvy. Pour notre part, nous irions beaucoup plus loin puisque cette réforme territoriale ne concerne pas que la fusion des régions. Est annoncée :

- la suppression des départements, à partir de 2020, à laquelle nous sommes farouchement opposés pour des raisons démocratiques de proximité ;

- une réorganisation autoritaire des intercommunalités puisque la norme serait une taille moyenne de 20 000 habitants ;
- la suppression de la clause de compétence générale, ce qui ferait de nos collectivités des assemblées sans politique propre ;
- l'évaporation progressive des communes. Cela concerne directement la collectivité qui est la nôtre ce soir. A un moment, il ne restera plus que l'état civil et puis c'est tout !

Tout cela est annoncé dans un seul objectif : faire des économies. Comme si faire des économies faisait un projet de société. Ce n'est pas un projet de société de réduire la dépense publique. En plus, personne n'est capable de prouver que la fusion Bourgogne-Franche Comté rapportera la moindre économie. C'est même plutôt l'inverse, avec, en arrière-plan, de nouvelles attaques contre les finances des collectivités puisque le plan de Manuel Valls annonce 12 milliards de suppressions de dotations aux collectivités. Nous avons eu le chiffre pour l'agglomération. Cela représente deux millions d'euros par an en moins. Je serai intéressé de connaître les conséquences pour notre ville, puisque nous pouvons faire le calcul pour l'agglomération. Je ne sais pas si les services financiers peuvent nous faire une évaluation de ce que cela peut représenter.

En bref, c'est un acte de recentralisation parfaitement autoritaire qui éloignera les citoyens des lieux de décision. C'est le point principal. Pour cela, il faut un grand débat public, tranché par un référendum. J'ai lu le titre un petit peu surréaliste du *Journal du Centre* aujourd'hui. Le *Journal du Centre* nous excusera mais « La population dit oui » sauf que la question ne lui a pas été posée ! Pour qu'une population dise oui, il faut que la question lui soit posée, à l'issue d'un débat éclairé parce que ce n'est pas « êtes-vous pour fusionner la Franche Comté et la Bourgogne ? ». Si c'est cela, nous pouvons dire oui ou non, sans en connaître les enjeux. Pas de réforme de la démocratie, sans démocratie. Il faut un référendum. Ce n'est pas avec une paire de ciseaux que nous résoudrons, malheureusement, la grave crise sociale et démocratique que traverse le pays. Voilà ce que j'aurais avancé, si j'avais moi-même été amené à faire un vœu.

M. le Maire –

Merci M. Diot mais c'est vrai que vos réflexions dépassent un peu notre enceinte sur l'organisation de tout cela. Mais nous pouvons en parler.

Mme Charvy, vous souhaitiez reprendre la parole, je crois, pour conclure peut-être.

Mme Charvy –

Oui. Je veux répondre sur la forme, M. le Maire. Je rappelle que je siége, dans ce conseil municipal, pour la première fois. J'ai dû me rendre dans les services, où j'ai très bien été accueillie d'ailleurs, et on a fini par me conduire à votre cabinet. On a daigné me faire la photocopie du règlement intérieur. Il aurait été bon que je l'aie tout de suite. Voilà, c'était à cela que je faisais référence.

D'autre part, quant à mon opposition, elle est dans la veine de ce que dit M. Diot, sur la méthode bien sûr. Nous ne pouvons pas accepter de fusion précipitée ni de calendrier imposé en deux phases. Vous connaissez d'ores et déjà la première phase qui a été actée, avec une fusion très rapide de 16 régions sur 22 pour créer 7 méga régions, en créant de fait une inégalité de traitement entre les régions qui fusionneront et qui seront perturbées par de profondes réformes et les autres, vous le savez, qui ne subiront aucune perturbation. C'était l'objet de mon opposition.

M. le Maire –

Merci Mme Charvy. Je pense que tout le monde l'aura compris. Vous pouvez être rassurée le public est pratiquement le même qu'en début de ce conseil municipal. Nous pouvons tous nous en satisfaire et le remercier de sa patience.

Je vous propose, sauf nécessité d'avoir un conseil municipal au préalable, de nous retrouver en septembre. Les conseils municipaux auront lieu désormais le mardi, dans un but de meilleure concertation et coordination dans les différentes instances de la municipalité et de l'agglomération. Les dates des prochains conseils municipaux sont arrêtées, toujours à 18h30, au mardi 30 septembre, au mardi 18 novembre et au mardi 16 décembre.

Je déclare close la séance du conseil municipal du 7 juillet 2014. Je vous souhaite un bel été pour ceux qui ont l'occasion de prendre un peu de vacances.

M. le Maire lève la séance à 21 h 45.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Jean-Pierre MANSE

Denis THURIOT

Nathalie CHARVY